

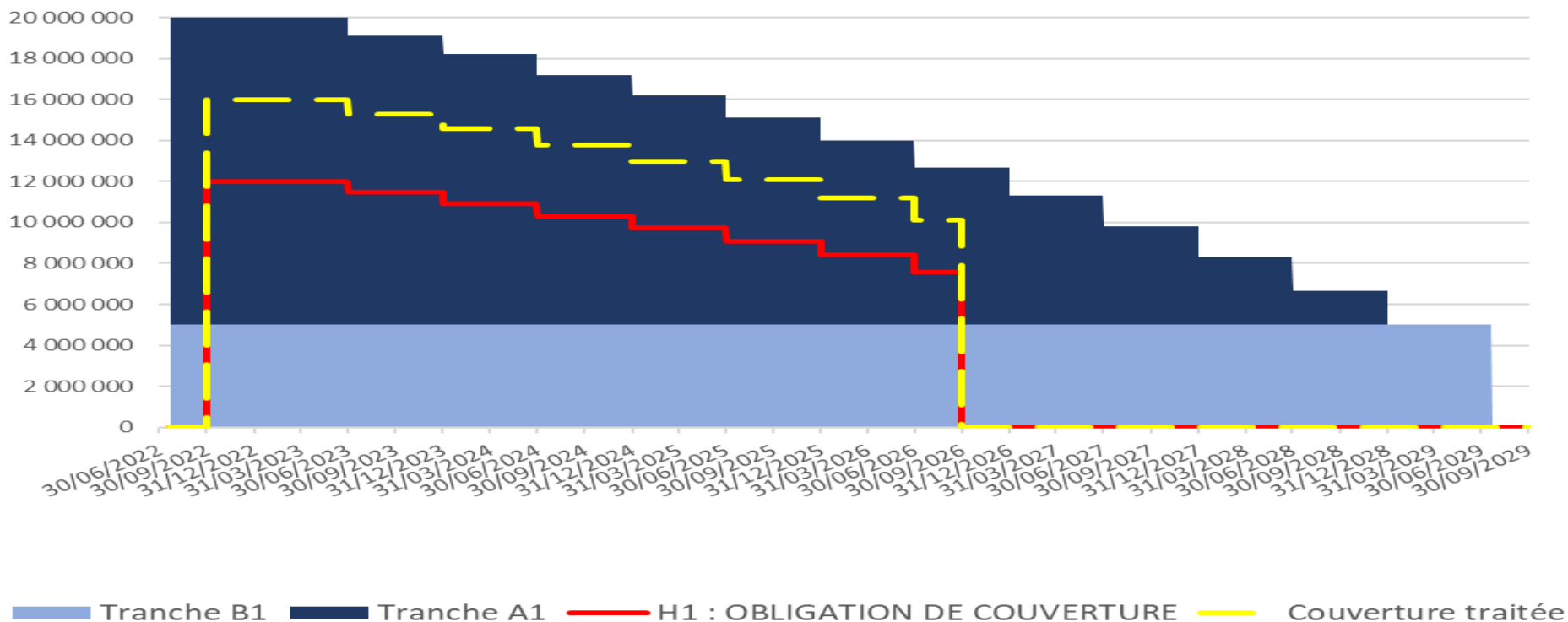


BYG4lab[®]

Couverture de taux d'intérêts Rapport final

03 août 2022

- ❑ Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de 4 ans pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- ❑ Un cap avec plafond (strike) à 0% a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ce produit prend en compte le plancher à 0% sur les financements.



Financements: (Palatine) Crédits Senior de €25'000'000, Closing prévu le 21/07/2022 :

Crédit d'Acquisition et de refinancement : €20'000'000

- **Tranche A1 : €15'000'000**, amort. spécifique annuel, échéance 31/12/2028, **floor 0%** sur Euribor 3 mois + Marge 2,25%
- **Tranche B1 : €5'000'000**, amort. In fine, échéance 21/07/2029, **floor 0%** sur Euribor 3 mois + Marge 2,75%

- Couverture traitée : Achat Cap 0% à 4 ans.
- Répartition bancaire : Palatine 100%.

Produit	: Cap à Prime lissée
Cours d'exercice	: 0% (« strike » ou plafond)
Date de transaction	: 28/07/2022
Date de début	: 30/09/2022
Date de Fin	: 30/09/2026
Index	: Euribor 3 Mois
Base	: ACTUAL/360

Couverture Banque Palatine

Nominal de départ : €16'000'000 amortissement spécifique, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer trimestriellement jusqu'au 30/09/2026 : **1.64%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€893'386**.

Fixing	Début	Fin	Paielement	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucement
28/09/2022	30/09/2022	30/12/2022	30/12/2022	16 000 000	65 420	-827 965
28/12/2022	30/12/2022	30/03/2023	30/03/2023	16 000 000	64 701	-763 264
28/03/2023	30/03/2023	30/06/2023	30/06/2023	16 000 000	66 139	-697 125
28/06/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/09/2023	15 280 000	62 476	-634 649
27/09/2023	29/09/2023	29/12/2023	29/12/2023	15 280 000	62 476	-572 172
27/12/2023	29/12/2023	29/03/2024	29/03/2024	14 560 000	59 532	-512 640
27/03/2024	29/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	14 560 000	59 532	-453 107
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	13 760 000	58 116	-394 991
26/09/2024	30/09/2024	30/12/2024	30/12/2024	13 760 000	56 261	-338 730
26/12/2024	30/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	12 960 000	52 990	-285 739
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	12 960 000	52 990	-232 749
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	12 080 000	49 935	-182 814
26/09/2025	30/09/2025	30/12/2025	30/12/2025	12 080 000	49 392	-133 421
26/12/2025	30/12/2025	30/03/2026	30/03/2026	11 200 000	45 291	-88 130
26/03/2026	30/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	11 200 000	46 297	-41 833
26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	10 120 000	41 833	0

Prime lissée

1,64%

Total à payer

893 386

DATE FIXING	DATE DEPART	DATE FIN	DATE PAIEMENT	Tranche A1		Tranche B1		TOTAL DETTE	H1 : OBLIG. COUV.	Couverture traitée
				Amort.	CRD	Amort.	CRD			
19/07/2022	21/07/2022	30/09/2022	30/09/2022	0	15 000 000	0	5 000 000	20 000 000	0	0
28/09/2022	30/09/2022	30/12/2022	30/12/2022	0	15 000 000	0	5 000 000	20 000 000	12 000 000	16 000 000
28/12/2022	30/12/2022	31/03/2023	31/03/2023	0	15 000 000	0	5 000 000	20 000 000	12 000 000	16 000 000
29/03/2023	31/03/2023	30/06/2023	30/06/2023	0	15 000 000	0	5 000 000	20 000 000	12 000 000	16 000 000
28/06/2023	30/06/2023	29/09/2023	29/09/2023	900 000	14 100 000	0	5 000 000	19 100 000	11 460 000	15 280 000
27/09/2023	29/09/2023	29/12/2023	29/12/2023	0	14 100 000	0	5 000 000	19 100 000	11 460 000	15 280 000
27/12/2023	29/12/2023	28/03/2024	28/03/2024	900 000	13 200 000	0	5 000 000	18 200 000	10 920 000	14 560 000
26/03/2024	28/03/2024	28/06/2024	28/06/2024	0	13 200 000	0	5 000 000	18 200 000	10 920 000	14 560 000
26/06/2024	28/06/2024	30/09/2024	30/09/2024	1 000 000	12 200 000	0	5 000 000	17 200 000	10 320 000	13 760 000
26/09/2024	30/09/2024	31/12/2024	31/12/2024	0	12 200 000	0	5 000 000	17 200 000	10 320 000	13 760 000
27/12/2024	31/12/2024	31/03/2025	31/03/2025	1 000 000	11 200 000	0	5 000 000	16 200 000	9 720 000	12 960 000
27/03/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/06/2025	0	11 200 000	0	5 000 000	16 200 000	9 720 000	12 960 000
26/06/2025	30/06/2025	30/09/2025	30/09/2025	1 100 000	10 100 000	0	5 000 000	15 100 000	9 060 000	12 080 000
26/09/2025	30/09/2025	31/12/2025	31/12/2025	0	10 100 000	0	5 000 000	15 100 000	9 060 000	12 080 000
29/12/2025	31/12/2025	31/03/2026	31/03/2026	1 100 000	9 000 000	0	5 000 000	14 000 000	8 400 000	11 200 000
27/03/2026	31/03/2026	30/06/2026	30/06/2026	0	9 000 000	0	5 000 000	14 000 000	8 400 000	11 200 000
26/06/2026	30/06/2026	30/09/2026	30/09/2026	1 350 000	7 650 000	0	5 000 000	12 650 000	7 590 000	10 120 000
28/09/2026	30/09/2026	31/12/2026	31/12/2026	0	7 650 000	0	5 000 000	12 650 000	0	0
29/12/2026	31/12/2026	31/03/2027	31/03/2027	1 350 000	6 300 000	0	5 000 000	11 300 000	0	0
25/03/2027	31/03/2027	30/06/2027	30/06/2027	0	6 300 000	0	5 000 000	11 300 000	0	0
28/06/2027	30/06/2027	30/09/2027	30/09/2027	1 500 000	4 800 000	0	5 000 000	9 800 000	0	0
28/09/2027	30/09/2027	31/12/2027	31/12/2027	0	4 800 000	0	5 000 000	9 800 000	0	0
29/12/2027	31/12/2027	31/03/2028	31/03/2028	1 500 000	3 300 000	0	5 000 000	8 300 000	0	0
29/03/2028	31/03/2028	30/06/2028	30/06/2028	0	3 300 000	0	5 000 000	8 300 000	0	0
28/06/2028	30/06/2028	30/09/2028	30/09/2028	1 650 000	1 650 000	0	5 000 000	6 650 000	0	0
28/09/2028	30/09/2028	31/12/2028	31/12/2028	0	1 650 000	0	5 000 000	6 650 000	0	0
28/12/2028	31/12/2028	30/03/2029	30/03/2029	1 650 000	0	0	5 000 000	5 000 000	0	0
28/03/2029	30/03/2029	30/06/2029	30/06/2029	0	0	0	5 000 000	5 000 000	0	0
28/06/2029	30/06/2029	21/07/2029	21/07/2029	0	0	0	5 000 000	5 000 000	0	0
19/07/2029	21/07/2029	21/07/2029	21/07/2029	0	0	5 000 000	0	0	0	0

Période brisée

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

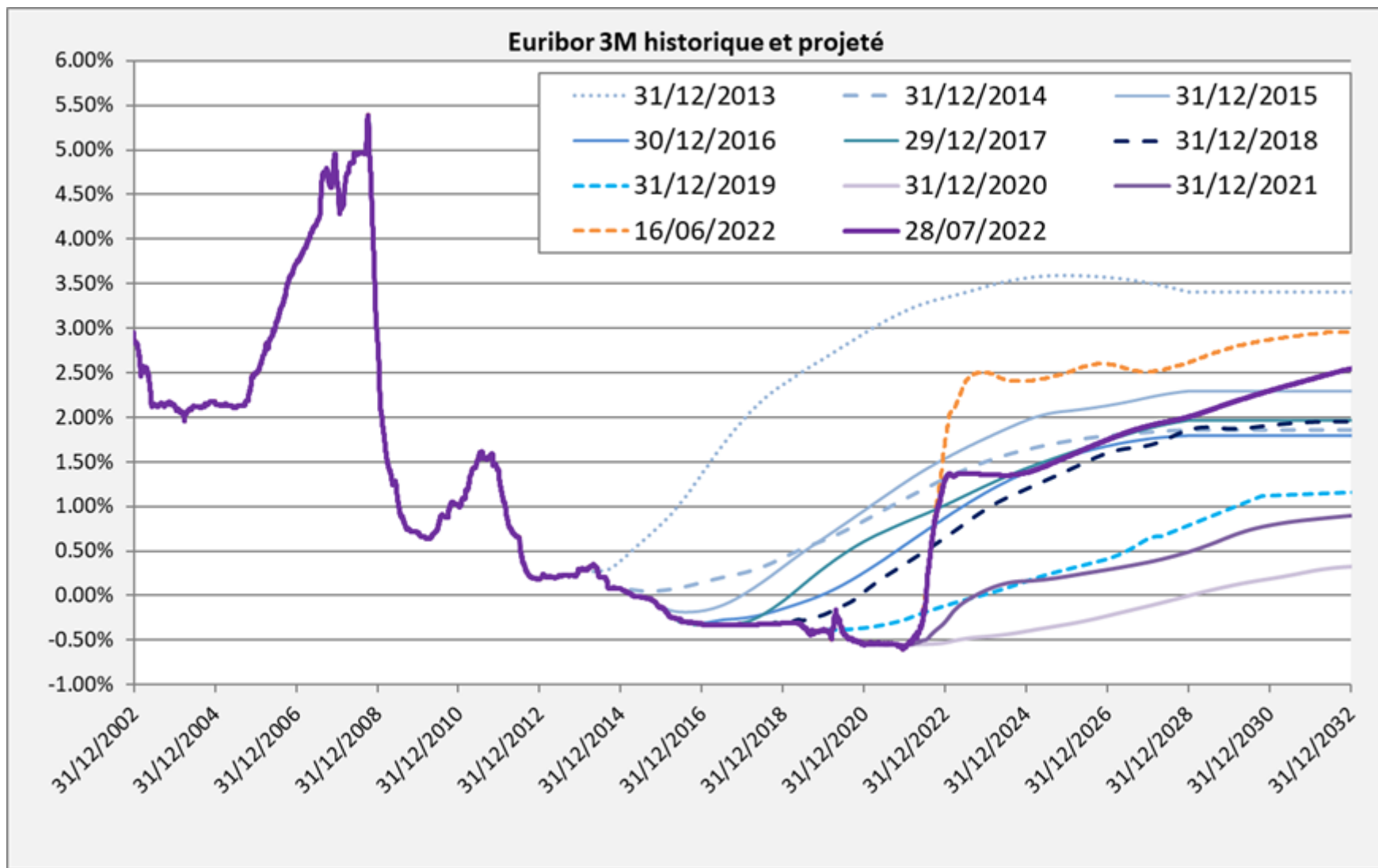
Valeur 1 BP	5 930
Palatine	
Economies totales	44 560
Taux/Prix sans marge bancaire	878 646
Prix avec marge bancaire standard *	937 946
Marge bancaire standard (10 points de base) *	59 300
Prix final	893 386
Marge finale	14 740

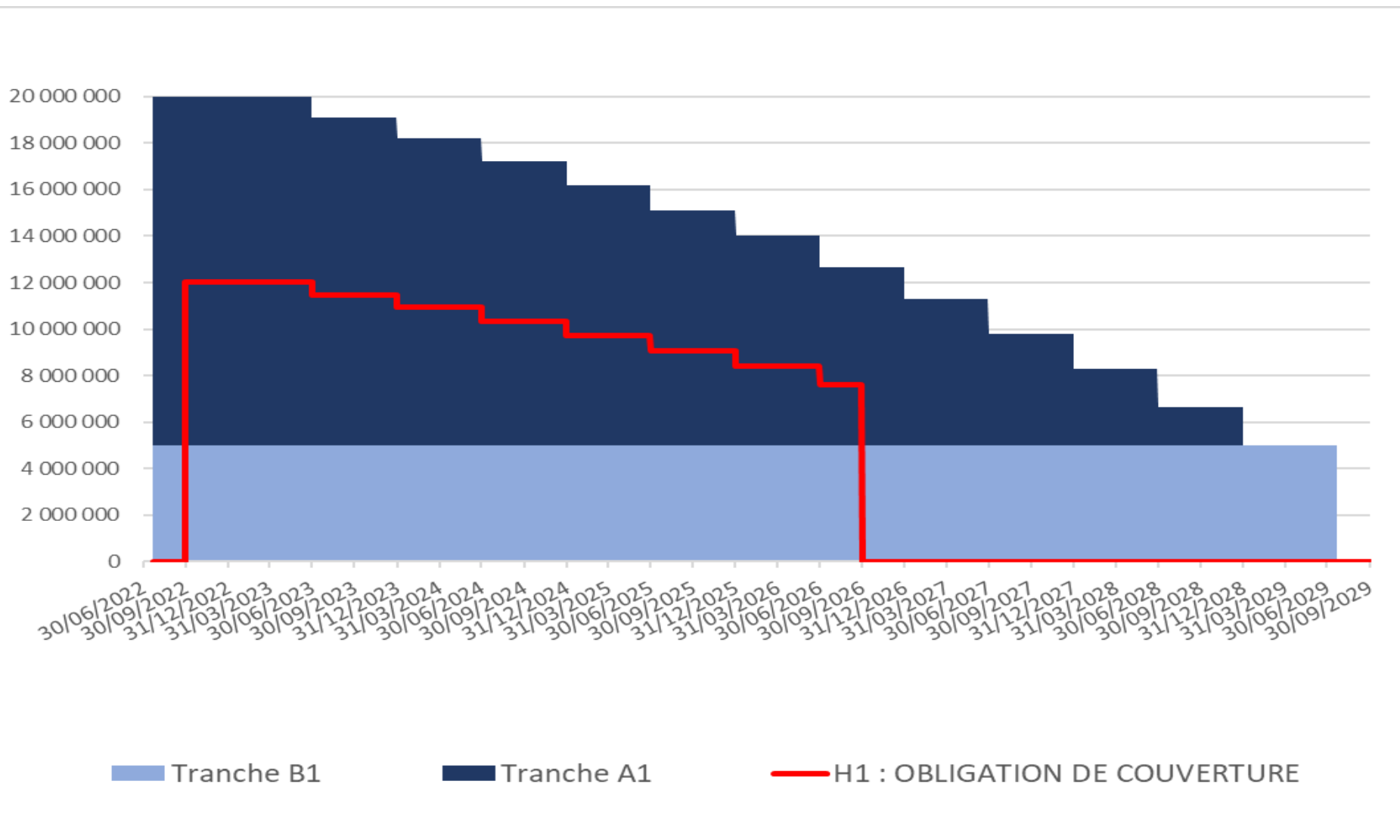
* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 10 à 15 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 10 points de base est utilisée pour cette comparaison.

Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

-
- Données de marché : Euribor historique et projeté
 - Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
 - Clauses contractuelles
 - Rappel : impact des taux négatifs sur les swaps
 - Rappel : différents types de couverture





Financements: (Palatine) Crédits Senior de **€25'000'000**, Closing prévu le **21/07/2022** :

Crédit d'Acquisition et de refinancement : €20'000'000

- **Tranche A1 : €15'000'000**, amort. spécifique annuel, échéance 31/12/2028, **floor 0%** sur Euribor 3 mois + Marge 2,25%
- **Tranche B1 : €5'000'000**, amort. In fine, échéance 21/07/2029, **floor 0%** sur Euribor 3 mois + Marge 2,75%

Crédit de Croissance Externe Confirmé: €5'000'000

- **Tranche A2 : €3'750'000.** Pas pris en compte dans l'analyse.
- **Tranche B2 : €1'250'000.** Pas pris en compte dans l'analyse.

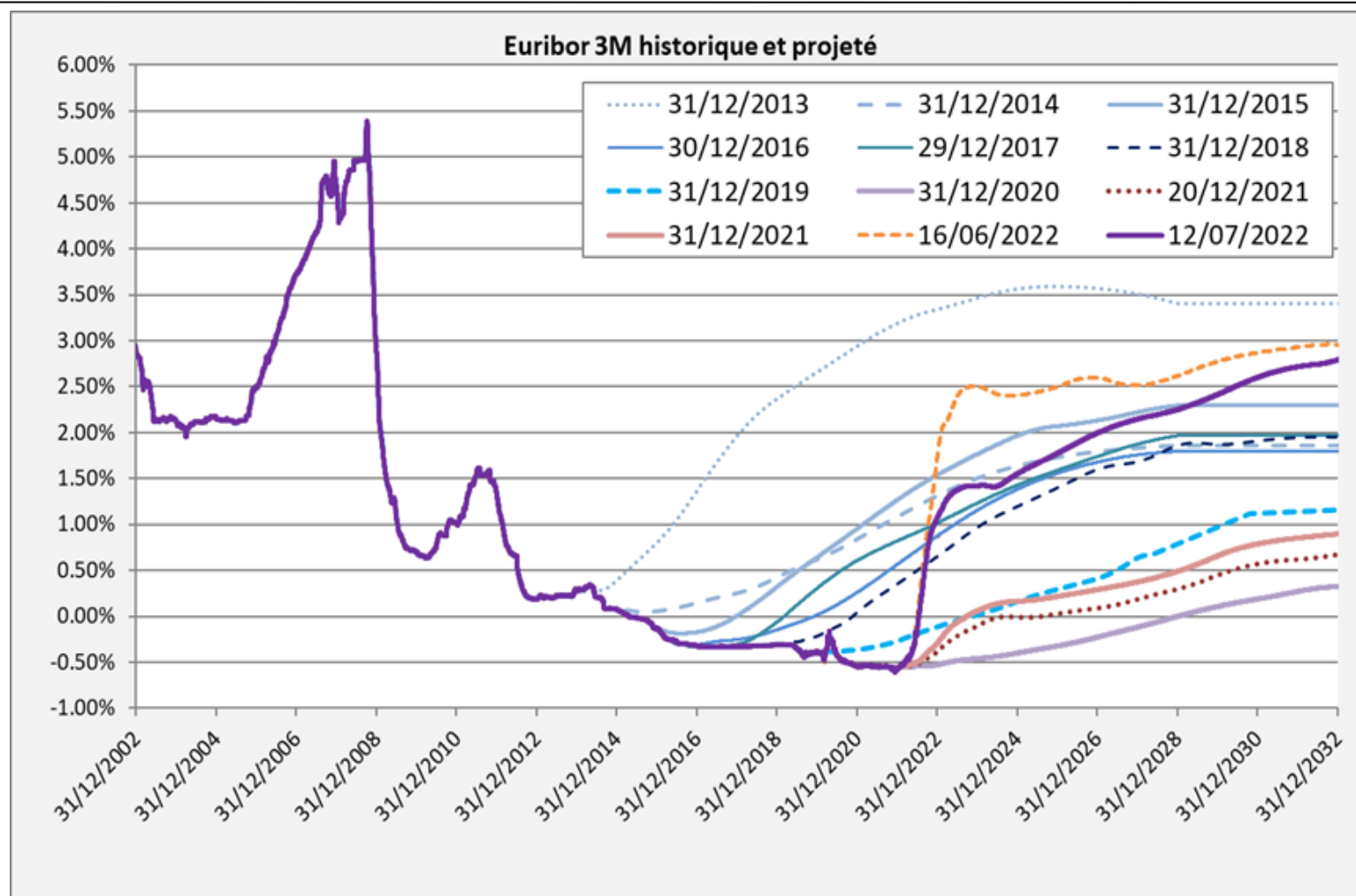
Obligation de couverture :

(A) L'Emprunteur s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banques de Couverture dans les 3 mois de la Date de Réalisation, un ou plusieurs Contrats de Couverture permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de 2,25% par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première Période d'Intérêts à la Date de Réalisation pour une durée minimum de 4 ans et portant sur un montant notionnel minimum égal à 60 % du Prêt d'Acquisition.

(B) L'Emprunteur s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banques de Couverture dans les 3 mois de chaque Date de Consolidation, un ou plusieurs Contrats de Couverture permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de 2,25% par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première Période d'Intérêts à ladite Date de Consolidation pour une durée minimum de 4 ans et portant sur un montant notionnel minimum égal à 60 % du montant consolidé à ladite Date de Consolidation des Tirages au titre du Crédit de Croissance Externe Confirmé et au titre du Crédit de Croissance Externe Confirmé non Confirmé, sous réserve de sa confirmation conformément aux stipulations de l'Article 2.2.

(C) Le Contrat et le(s) Contrat(s) de Couverture seront des contrats distincts, et la résiliation du/des Contrat(s) de Couverture se fera conformément aux stipulations du/desdits Contrats de Couverture et pourra se traduire par le paiement d'un solde de résiliation en faveur ou en défaveur de l'Emprunteur.

Banques de couverture: Banque Palatine

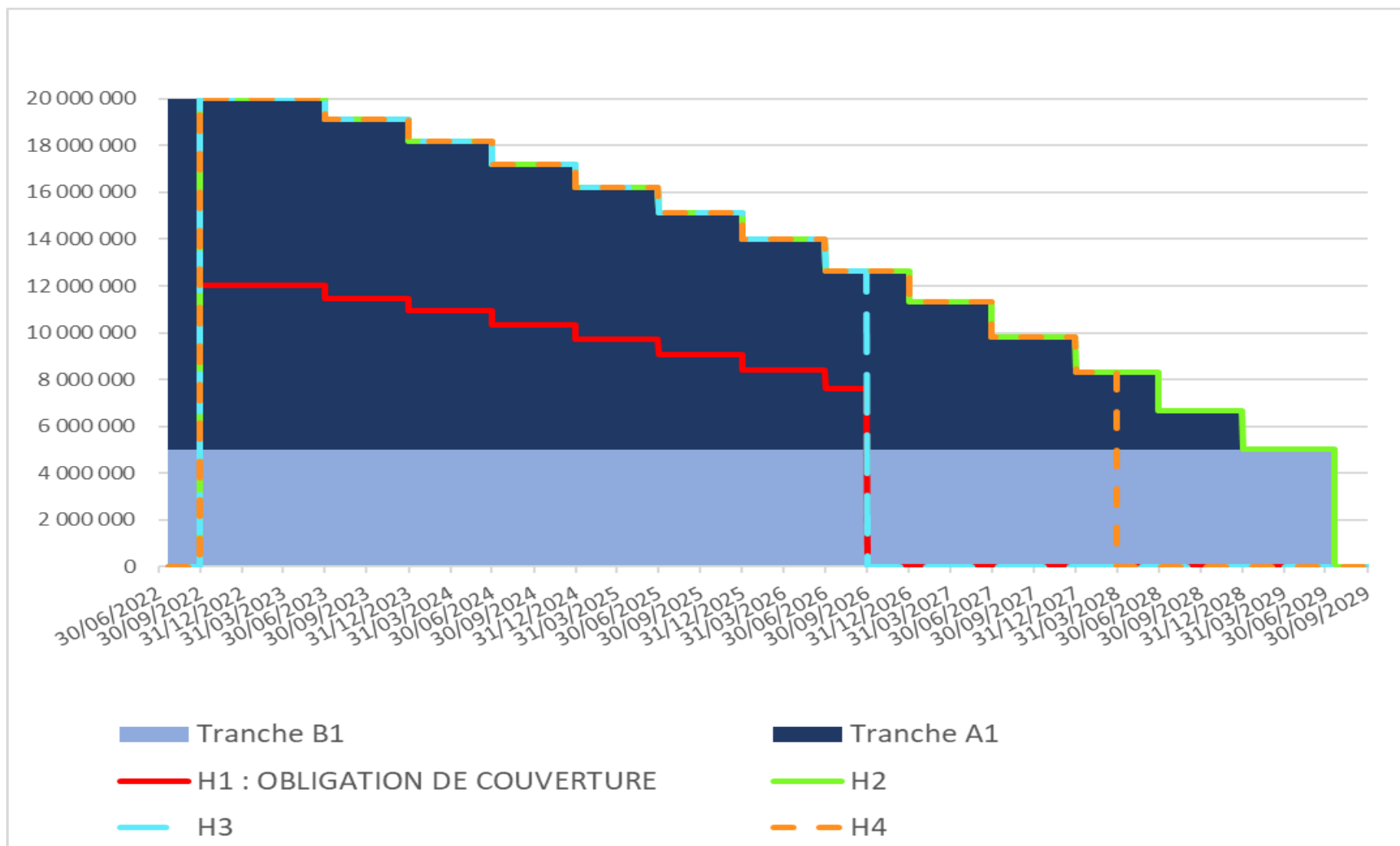


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

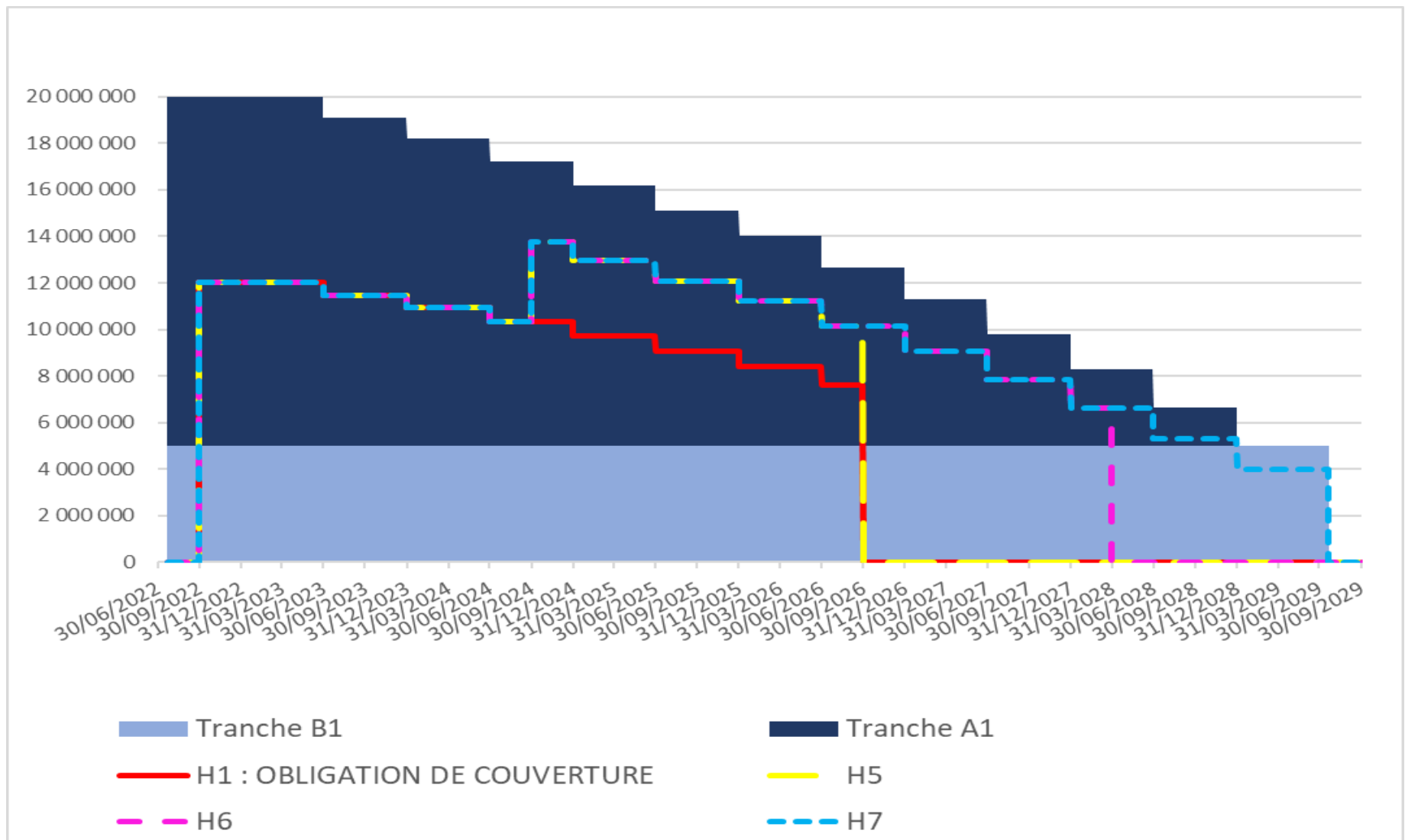
-Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

-Le délai pour mettre en place une couverture a été sensiblement rallongé dans le contexte actuel

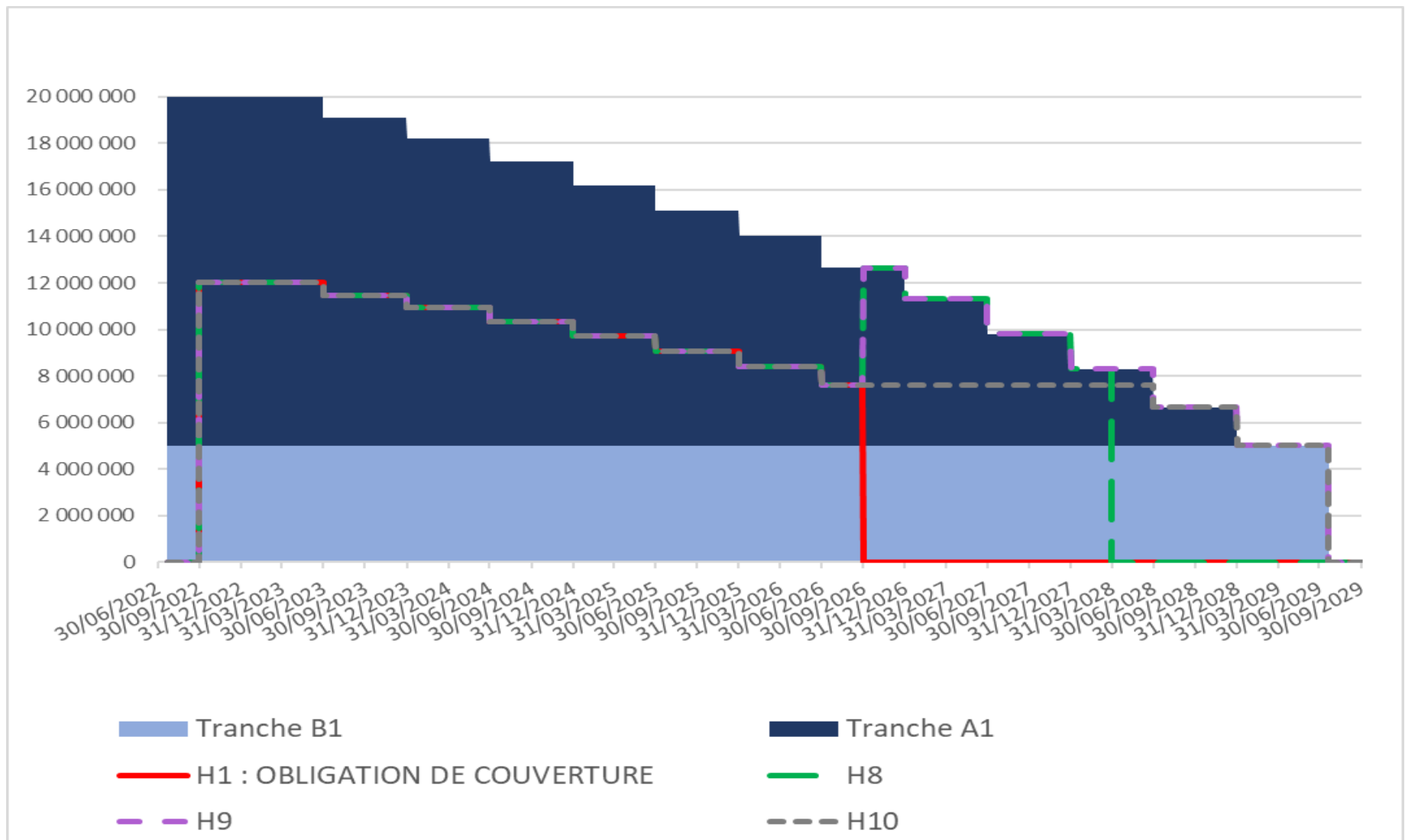
Nouvelles couvertures: Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures: Différents montants et horizons possibles



Nouvelles couvertures: Différents montants et horizons possibles



Couverture	H1	H2	H3	H4	H5	H6	H7	H8	H9	H10
Durée	4 ans	6,75 ans	4 ans	5,5 ans	4 ans	5,5 ans	6,75 ans	5,5 ans	6,75 ans	6,75 ans
Indice	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M	Euribor 3M
Notionnel départ	12 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
Début de période	30/09/2022	30/09/2022	30/09/2022	30/09/2022	30/09/2022	30/09/2022	30/09/2022	30/09/2022	30/09/2022	30/09/2022
Fin de période	30/09/2026	21/07/2029	30/09/2026	31/03/2028	30/09/2026	31/03/2028	21/07/2029	31/03/2028	21/07/2029	21/07/2029
Valeur 1bp en EUR	4 143	9 338	6 906	8 508	4 754	6 036	6 700	5 745	6 576	6 111

Taux de swap (cf annexes sur problèmes liés aux taux négatifs)

Swap sans Floor	1,43%	1,59%	1,42%	1,53%	1,45%	1,56%	1,62%	1,58%	1,65%	1,63%
Floor 0%	0,23%	0,24%	0,23%	0,24%	0,24%	0,25%	0,25%	0,24%	0,25%	0,25%
Swap avec Floor	1,66%	1,83%	1,65%	1,77%	1,69%	1,81%	1,87%	1,83%	1,90%	1,88%

Prime d'option lissée

Cap 0% annualisé	1,66%	1,83%	1,65%	1,77%	1,69%	1,81%	1,87%	1,83%	1,90%	1,88%
Taux financement Max	1,66%	1,83%	1,65%	1,77%	1,69%	1,81%	1,87%	1,83%	1,90%	1,88%

Cap 0.5% annualisé	1,27%	1,45%	1,27%	1,39%	1,31%	1,43%	1,49%	1,45%	1,52%	1,50%
Taux financement Max	1,77%	1,95%	1,77%	1,89%	1,81%	1,93%	1,99%	1,95%	2,02%	2,00%

Cap 1% annualisé	0,97%	1,13%	0,96%	1,08%	1,01%	1,12%	1,18%	1,14%	1,20%	1,18%
Taux financement Max	1,97%	2,13%	1,96%	2,08%	2,01%	2,12%	2,18%	2,14%	2,20%	2,18%

Prime des options en EUR

Cap 0%	672 200	1 655 300	1 113 700	1 459 300	785 000	1 058 000	1 209 700	1 015 800	1 201 700	1 103 200
Cap 0.5%	517 600	1 310 300	856 600	1 144 500	608 900	836 000	964 100	803 900	960 300	878 500
Cap 1%	394 000	1 027 500	651 500	888 900	467 300	654 400	761 400	630 300	760 600	693 300

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix
7

** la phrase du contrat de financement « si l'euribor est négatif alors il sera considéré comme étant égal à 0% » représente un coût pour l'emprunteur qui est mesuré par la valeur d'un floor 0% sur la totalité du financement au jour du tirage initial. Floor (H2) = 217 500 EUR

Voir comparaisons des profils de couverture en annexe

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

Indications pour comparer les cotations entre elles:

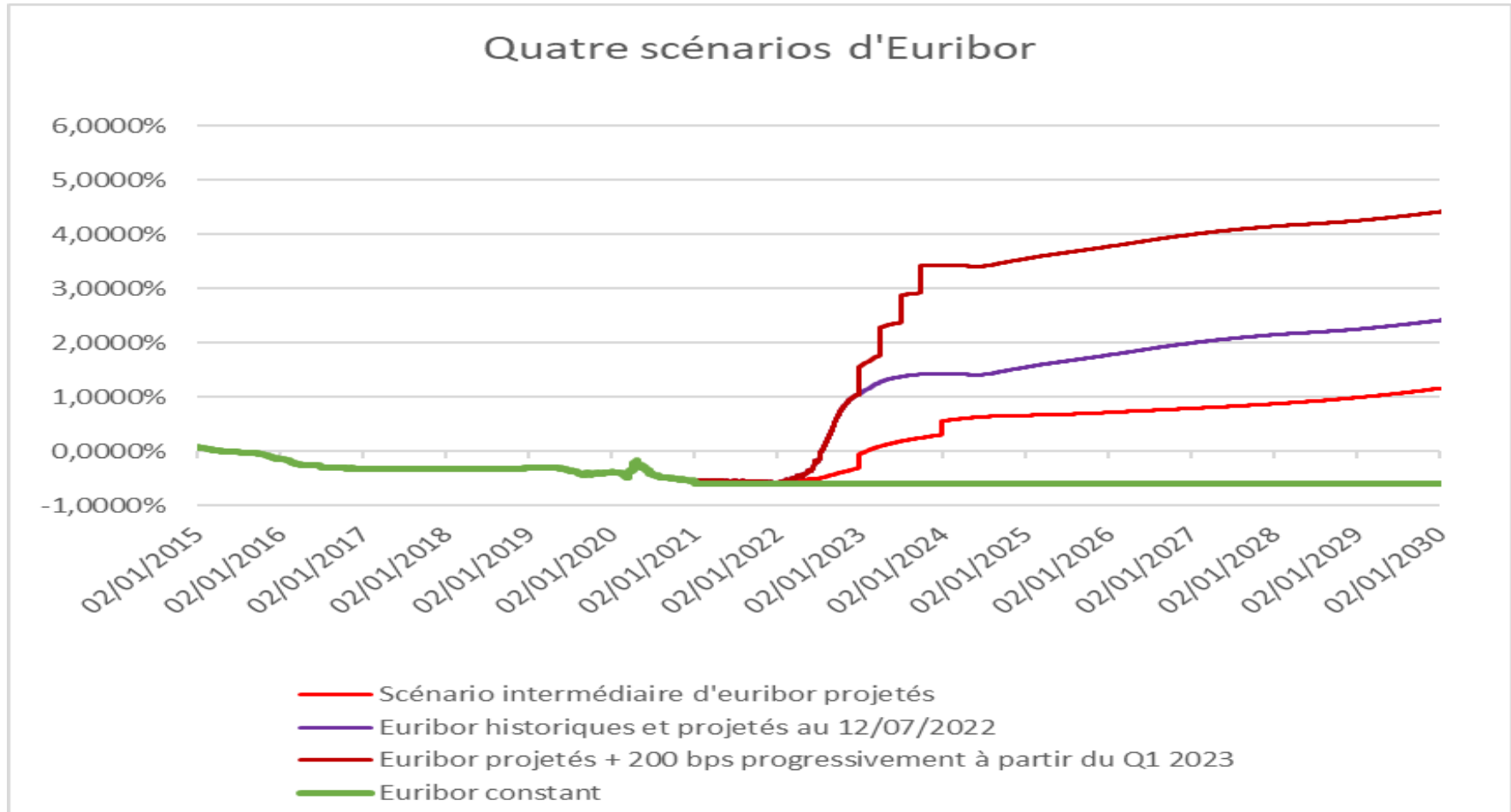
- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée: H2 Cap 0%

Début	Fin	H2 - Notionnel	H2 - Prime à payer	H2 - Restant à payer en cas de déboucement
30/09/2022	31/12/2022	20 000 000	90 603	-1 564 697
31/12/2022	31/03/2023	20 000 000	88 633	-1 476 064
31/03/2023	30/06/2023	20 000 000	89 618	-1 386 446
30/06/2023	30/09/2023	19 100 000	86 526	-1 299 920
30/09/2023	31/12/2023	19 100 000	86 526	-1 213 394
31/12/2023	31/03/2024	18 200 000	81 552	-1 131 842
31/03/2024	30/06/2024	18 200 000	81 552	-1 050 289
30/06/2024	30/09/2024	17 200 000	77 918	-972 371
30/09/2024	31/12/2024	17 200 000	77 918	-894 452
31/12/2024	31/03/2025	16 200 000	71 793	-822 659
31/03/2025	30/06/2025	16 200 000	72 591	-750 069
30/06/2025	30/09/2025	15 100 000	68 405	-681 664
30/09/2025	31/12/2025	15 100 000	68 405	-613 258
31/12/2025	31/03/2026	14 000 000	62 043	-551 215
31/03/2026	30/06/2026	14 000 000	62 733	-488 483
30/06/2026	30/09/2026	12 650 000	57 306	-431 176
30/09/2026	31/12/2026	12 650 000	57 306	-373 870
31/12/2026	31/03/2027	11 300 000	50 078	-323 792
31/03/2027	30/06/2027	11 300 000	50 634	-273 158
30/06/2027	30/09/2027	9 800 000	44 395	-228 762
30/09/2027	31/12/2027	9 800 000	44 395	-184 367
31/12/2027	31/03/2028	8 300 000	37 192	-147 176
31/03/2028	30/06/2028	8 300 000	37 192	-109 984
30/06/2028	30/09/2028	6 650 000	30 125	-79 859
30/09/2028	31/12/2028	6 650 000	30 125	-49 733
31/12/2028	31/03/2029	5 000 000	22 158	-27 575
31/03/2029	30/06/2029	5 000 000	22 405	-5 170
30/06/2029	21/07/2029	5 000 000	5 170	0

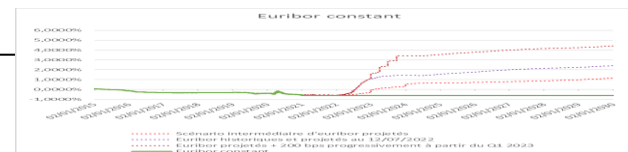
Prime lissée - H2	1,83%	Total à payer	1 655 300
-------------------	-------	---------------	-----------

Simulation de frais financiers avec quatre scénarios d'évolution des Euribor

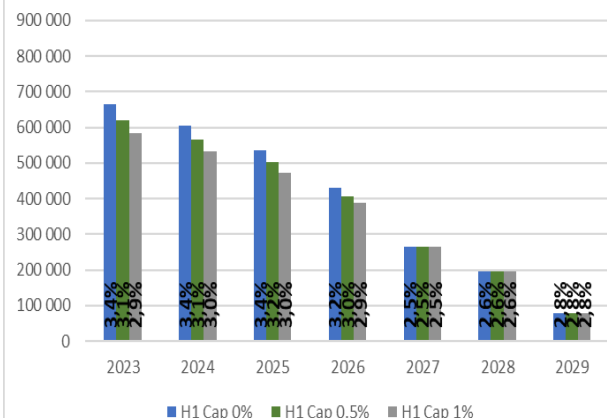


Toutes les simulations de frais financiers incluent la marge de crédit **2,25%** (Tranche A), **2,75%** (Tranche B), l'impact de la variation des Euribor 3M et le coût de la couverture à mettre en place.

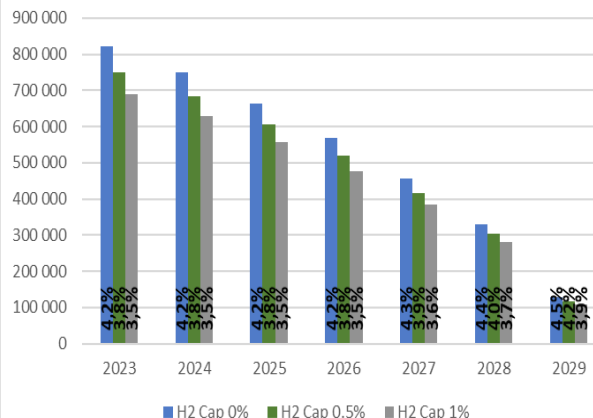
Simulation frais financiers avec Euribor constant



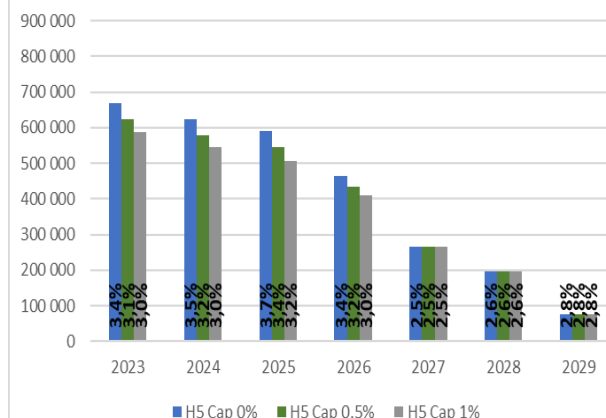
STRATEGIE H1



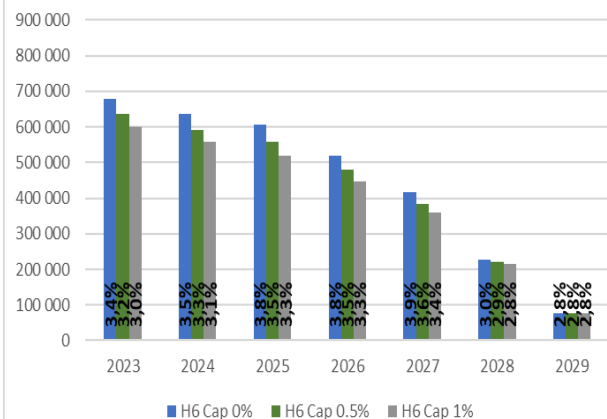
STRATEGIE H2



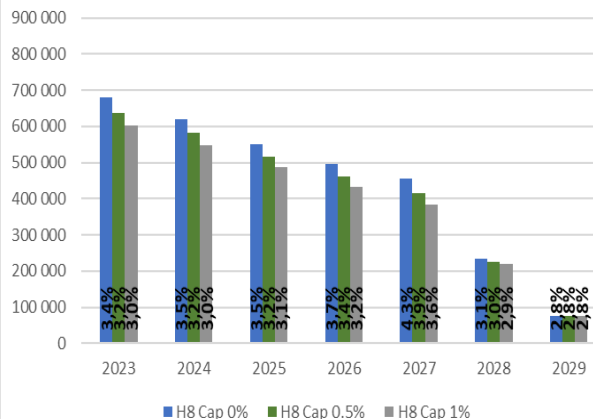
STRATEGIE H5



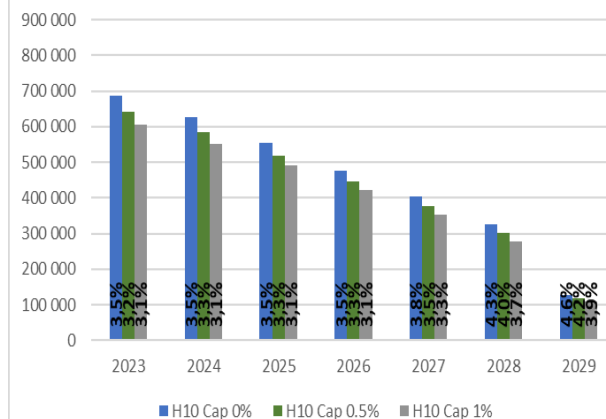
STRATEGIE H6



STRATEGIE H8



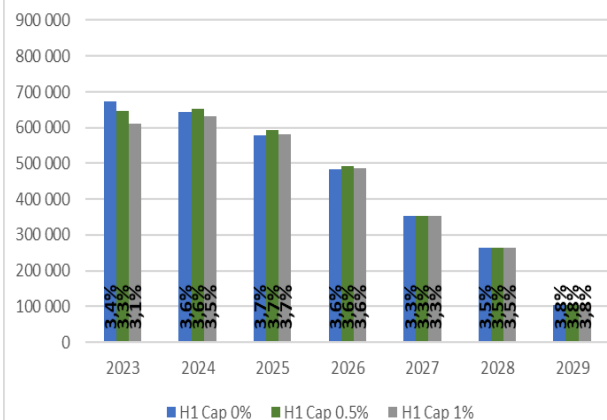
STRATEGIE H10



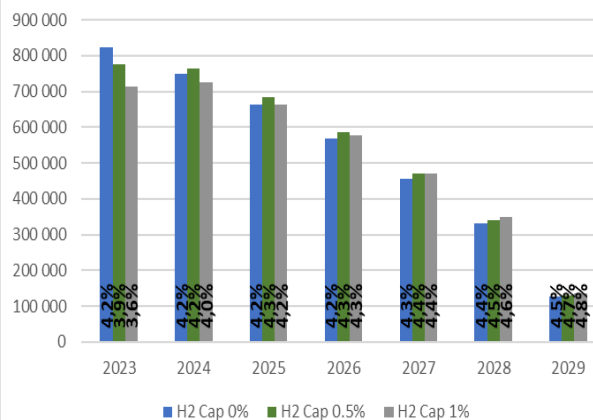
Simulation frais financiers selon la courbe intermédiaire des Euribor projetés



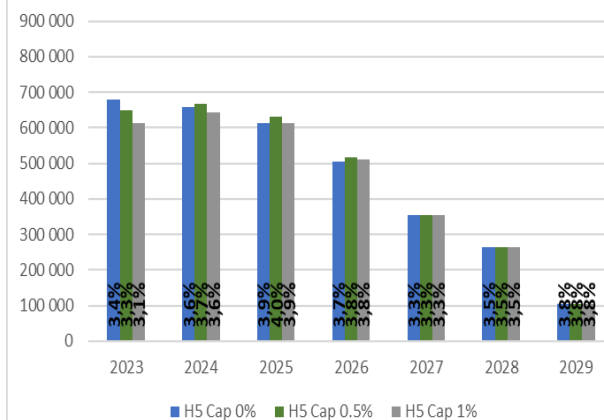
STRATEGIE H1



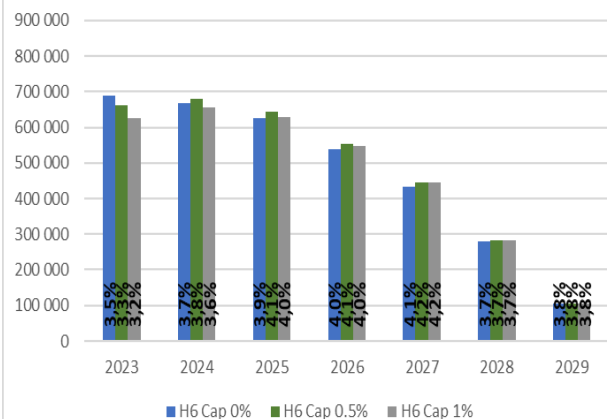
STRATEGIE H2



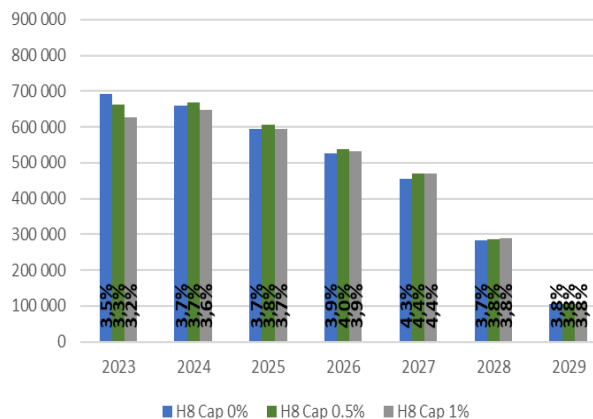
STRATEGIE H5



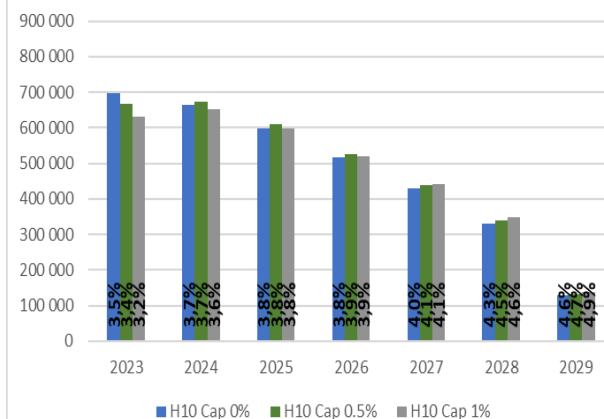
STRATEGIE H6



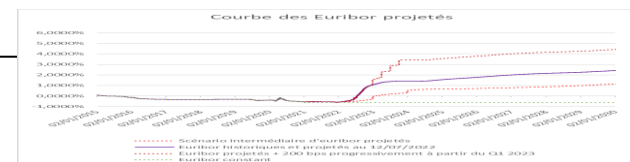
STRATEGIE H8



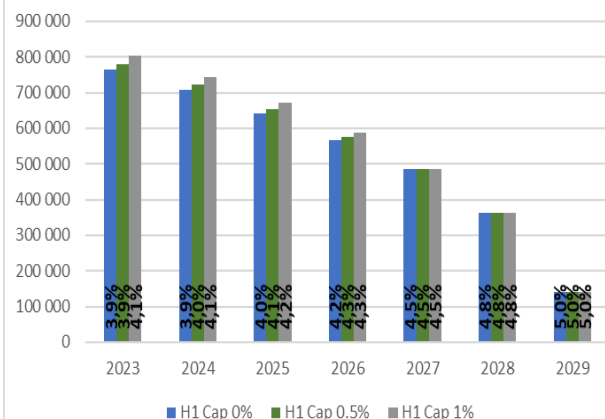
STRATEGIE H10



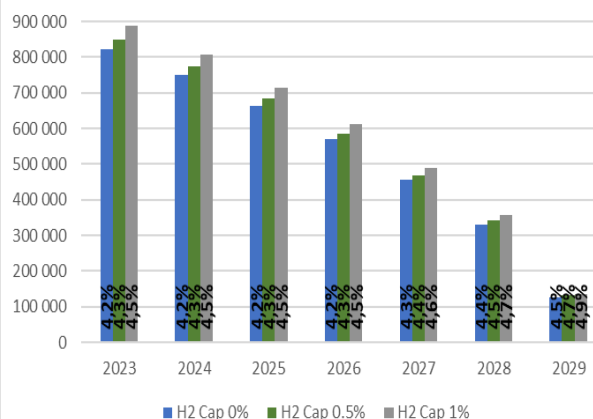
Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés



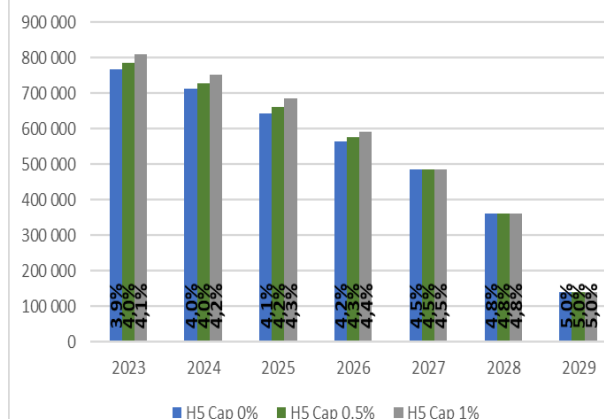
STRATEGIE H1



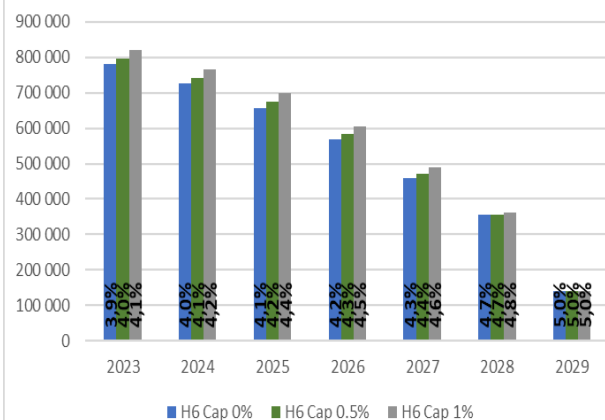
STRATEGIE H2



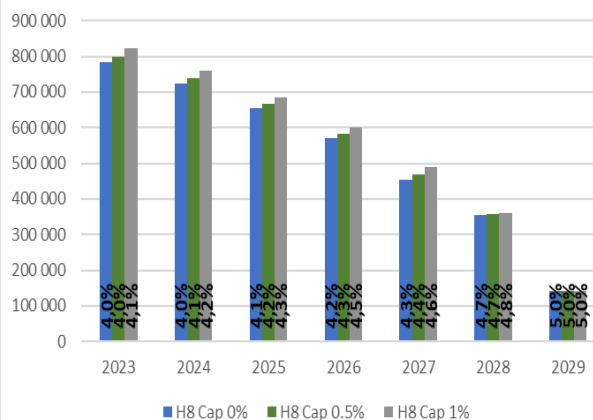
STRATEGIE H5



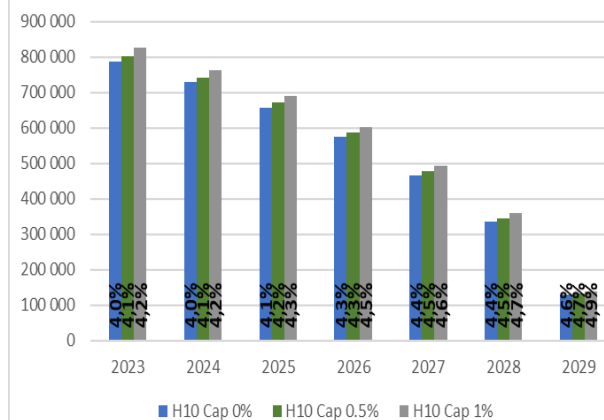
STRATEGIE H6



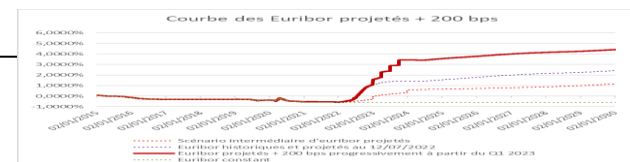
STRATEGIE H8



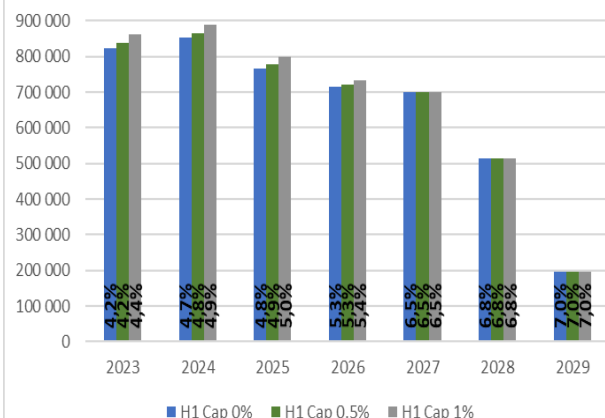
STRATEGIE H10



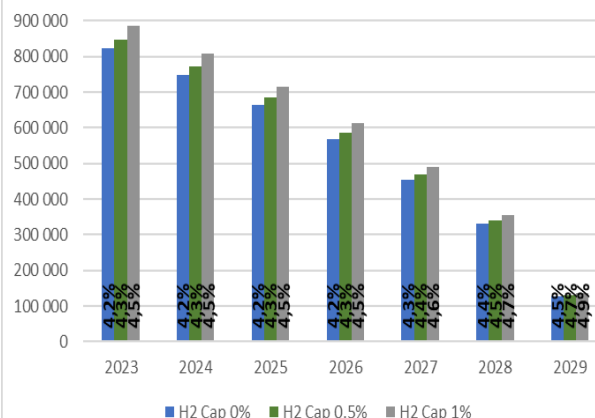
Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%



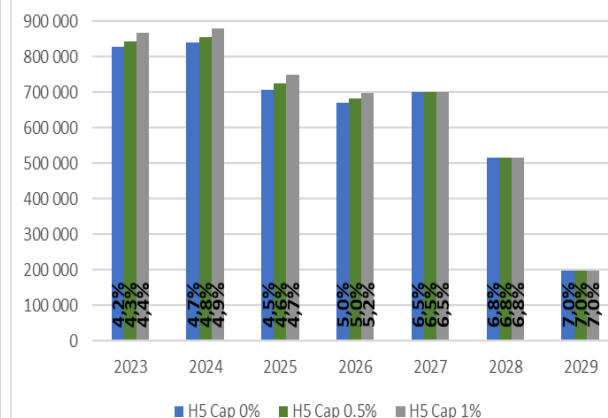
STRATEGIE H1



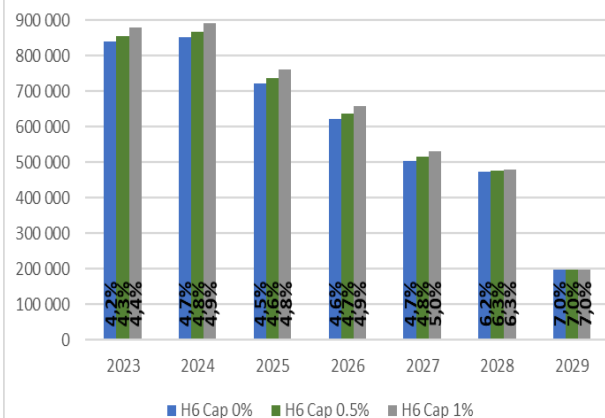
STRATEGIE H2



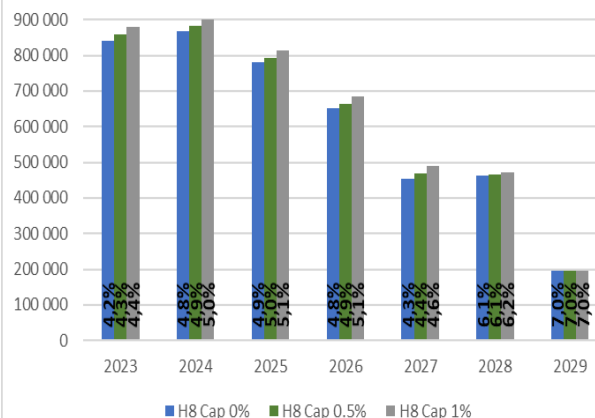
STRATEGIE H5



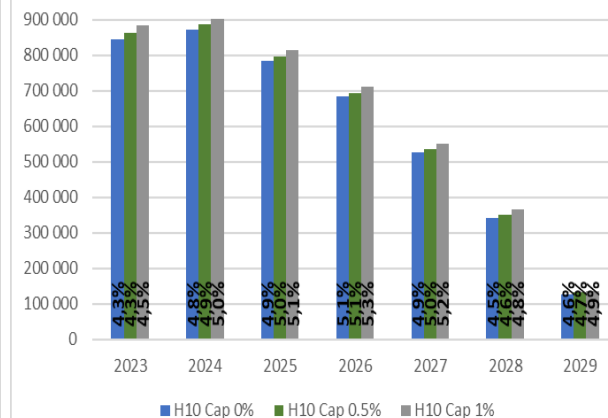
STRATEGIE H6



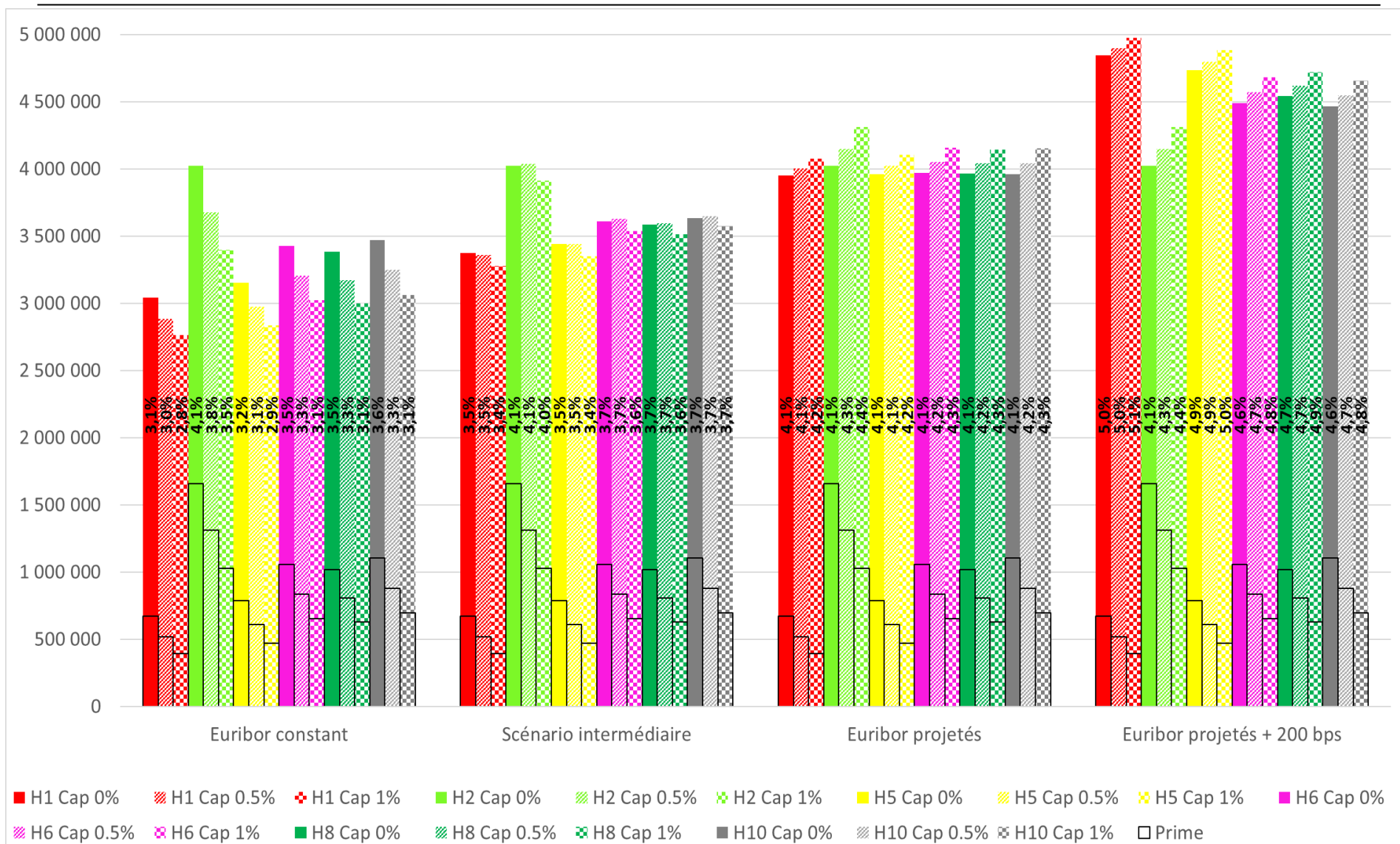
STRATEGIE H8



STRATEGIE H10



Synthese simulation frais financiers (sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H5		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 0.5%	H1 Cap 1%	H2 Cap 0%	H2 Cap 0.5%	H2 Cap 1%	H5 Cap 0%	H5 Cap 0.5%	H5 Cap 1%
Euribor constant	3 039 551	2 884 951	2 761 351	4 022 651	3 677 651	3 394 851	3 152 351	2 976 251	2 834 651
Scénario intermédiaire	3 371 970	3 359 702	3 277 708	4 022 651	4 036 489	3 910 692	3 442 496	3 439 259	3 351 008
Euribor projetés	3 948 058	4 000 625	4 073 462	4 022 931	4 144 827	4 311 039	3 958 550	4 020 147	4 105 514
Euribor projetés + 200 bps	4 846 466	4 899 033	4 971 870	3 928 970	4 144 827	4 311 039	4 734 838	4 796 435	4 881 801

	STRATEGIE H6			STRATEGIE H8			STRATEGIE H10		
	H6 Cap 0%	H6 Cap 0.5%	H6 Cap 1%	H8 Cap 0%	H8 Cap 0.5%	H8 Cap 1%	H10 Cap 0%	H10 Cap 0.5%	H10 Cap 1%
Euribor constant	3 425 351	3 203 351	3 021 751	3 383 151	3 171 251	2 997 651	3 470 551	3 245 851	3 060 651
Scénario intermédiaire	3 611 013	3 625 960	3 538 108	3 584 966	3 595 504	3 514 008	3 630 687	3 646 703	3 576 492
Euribor projetés	3 969 679	4 049 460	4 158 911	3 964 319	4 039 691	4 142 634	3 961 507	4 042 358	4 151 978
Euribor projetés + 200 bps	4 489 629	4 569 410	4 678 861	4 542 305	4 617 677	4 720 619	4 466 381	4 547 231	4 656 852

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Tranche A1		Tranche B1		TOTAL DETTE
		Amort.	CRD	Amort.	CRD	
21/07/2022	30/09/2022	0	15 000 000	0	5 000 000	20 000 000
30/09/2022	31/12/2022	0	15 000 000	0	5 000 000	20 000 000
31/12/2022	31/03/2023	0	15 000 000	0	5 000 000	20 000 000
31/03/2023	30/06/2023	0	15 000 000	0	5 000 000	20 000 000
30/06/2023	30/09/2023	900 000	14 100 000	0	5 000 000	19 100 000
30/09/2023	31/12/2023	0	14 100 000	0	5 000 000	19 100 000
31/12/2023	31/03/2024	900 000	13 200 000	0	5 000 000	18 200 000
31/03/2024	30/06/2024	0	13 200 000	0	5 000 000	18 200 000
30/06/2024	30/09/2024	1 000 000	12 200 000	0	5 000 000	17 200 000
30/09/2024	31/12/2024	0	12 200 000	0	5 000 000	17 200 000
31/12/2024	31/03/2025	1 000 000	11 200 000	0	5 000 000	16 200 000
31/03/2025	30/06/2025	0	11 200 000	0	5 000 000	16 200 000
30/06/2025	30/09/2025	1 100 000	10 100 000	0	5 000 000	15 100 000
30/09/2025	31/12/2025	0	10 100 000	0	5 000 000	15 100 000
31/12/2025	31/03/2026	1 100 000	9 000 000	0	5 000 000	14 000 000
31/03/2026	30/06/2026	0	9 000 000	0	5 000 000	14 000 000
30/06/2026	30/09/2026	1 350 000	7 650 000	0	5 000 000	12 650 000
30/09/2026	31/12/2026	0	7 650 000	0	5 000 000	12 650 000
31/12/2026	31/03/2027	1 350 000	6 300 000	0	5 000 000	11 300 000
31/03/2027	30/06/2027	0	6 300 000	0	5 000 000	11 300 000
30/06/2027	30/09/2027	1 500 000	4 800 000	0	5 000 000	9 800 000
30/09/2027	31/12/2027	0	4 800 000	0	5 000 000	9 800 000
31/12/2027	31/03/2028	1 500 000	3 300 000	0	5 000 000	8 300 000
31/03/2028	30/06/2028	0	3 300 000	0	5 000 000	8 300 000
30/06/2028	30/09/2028	1 650 000	1 650 000	0	5 000 000	6 650 000
30/09/2028	31/12/2028	0	1 650 000	0	5 000 000	6 650 000
31/12/2028	31/03/2029	1 650 000	0	0	5 000 000	5 000 000
31/03/2029	30/06/2029	0	0	0	5 000 000	5 000 000
30/06/2029	21/07/2029	0	0	0	5 000 000	5 000 000
21/07/2029	30/09/2029	0	0	5 000 000	0	0
Période brisée						26

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	H1 : OBLIGATION DE COUVERTURE	H2	H3	H4	H5
21/07/2022	30/09/2022	0	0	0	0	0
30/09/2022	31/12/2022	12 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	12 000 000
31/12/2022	31/03/2023	12 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	12 000 000
31/03/2023	30/06/2023	12 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	12 000 000
30/06/2023	30/09/2023	11 460 000	19 100 000	19 100 000	19 100 000	11 460 000
30/09/2023	31/12/2023	11 460 000	19 100 000	19 100 000	19 100 000	11 460 000
31/12/2023	31/03/2024	10 920 000	18 200 000	18 200 000	18 200 000	10 920 000
31/03/2024	30/06/2024	10 920 000	18 200 000	18 200 000	18 200 000	10 920 000
30/06/2024	30/09/2024	10 320 000	17 200 000	17 200 000	17 200 000	10 320 000
30/09/2024	31/12/2024	10 320 000	17 200 000	17 200 000	17 200 000	13 760 000
31/12/2024	31/03/2025	9 720 000	16 200 000	16 200 000	16 200 000	12 960 000
31/03/2025	30/06/2025	9 720 000	16 200 000	16 200 000	16 200 000	12 960 000
30/06/2025	30/09/2025	9 060 000	15 100 000	15 100 000	15 100 000	12 080 000
30/09/2025	31/12/2025	9 060 000	15 100 000	15 100 000	15 100 000	12 080 000
31/12/2025	31/03/2026	8 400 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	11 200 000
31/03/2026	30/06/2026	8 400 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000	11 200 000
30/06/2026	30/09/2026	7 590 000	12 650 000	12 650 000	12 650 000	10 120 000
30/09/2026	31/12/2026	0	12 650 000	0	12 650 000	0
31/12/2026	31/03/2027	0	11 300 000	0	11 300 000	0
31/03/2027	30/06/2027	0	11 300 000	0	11 300 000	0
30/06/2027	30/09/2027	0	9 800 000	0	9 800 000	0
30/09/2027	31/12/2027	0	9 800 000	0	9 800 000	0
31/12/2027	31/03/2028	0	8 300 000	0	8 300 000	0
31/03/2028	30/06/2028	0	8 300 000	0	0	0
30/06/2028	30/09/2028	0	6 650 000	0	0	0
30/09/2028	31/12/2028	0	6 650 000	0	0	0
31/12/2028	31/03/2029	0	5 000 000	0	0	0
31/03/2029	30/06/2029	0	5 000 000	0	0	0
30/06/2029	21/07/2029	0	5 000 000	0	0	0
21/07/2029	30/09/2029	0	0	0	0	0
Période brisée						

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	H6	H7	H8	H9	H10
21/07/2022	30/09/2022	0	0	0	0	0
30/09/2022	31/12/2022	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
31/12/2022	31/03/2023	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
31/03/2023	30/06/2023	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
30/06/2023	30/09/2023	11 460 000	11 460 000	11 460 000	11 460 000	11 460 000
30/09/2023	31/12/2023	11 460 000	11 460 000	11 460 000	11 460 000	11 460 000
31/12/2023	31/03/2024	10 920 000	10 920 000	10 920 000	10 920 000	10 920 000
31/03/2024	30/06/2024	10 920 000	10 920 000	10 920 000	10 920 000	10 920 000
30/06/2024	30/09/2024	10 320 000	10 320 000	10 320 000	10 320 000	10 320 000
30/09/2024	31/12/2024	13 760 000	13 760 000	10 320 000	10 320 000	10 320 000
31/12/2024	31/03/2025	12 960 000	12 960 000	9 720 000	9 720 000	9 720 000
31/03/2025	30/06/2025	12 960 000	12 960 000	9 720 000	9 720 000	9 720 000
30/06/2025	30/09/2025	12 080 000	12 080 000	9 060 000	9 060 000	9 060 000
30/09/2025	31/12/2025	12 080 000	12 080 000	9 060 000	9 060 000	9 060 000
31/12/2025	31/03/2026	11 200 000	11 200 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000
31/03/2026	30/06/2026	11 200 000	11 200 000	8 400 000	8 400 000	8 400 000
30/06/2026	30/09/2026	10 120 000	10 120 000	7 590 000	7 590 000	7 590 000
30/09/2026	31/12/2026	10 120 000	10 120 000	12 650 000	12 650 000	7 590 000
31/12/2026	31/03/2027	9 040 000	9 040 000	11 300 000	11 300 000	7 590 000
31/03/2027	30/06/2027	9 040 000	9 040 000	11 300 000	11 300 000	7 590 000
30/06/2027	30/09/2027	7 840 000	7 840 000	9 800 000	9 800 000	7 590 000
30/09/2027	31/12/2027	7 840 000	7 840 000	9 800 000	9 800 000	7 590 000
31/12/2027	31/03/2028	6 640 000	6 640 000	8 300 000	8 300 000	7 590 000
31/03/2028	30/06/2028	0	6 640 000	0	8 300 000	7 590 000
30/06/2028	30/09/2028	0	5 320 000	0	6 650 000	6 650 000
30/09/2028	31/12/2028	0	5 320 000	0	6 650 000	6 650 000
31/12/2028	31/03/2029	0	4 000 000	0	5 000 000	5 000 000
31/03/2029	30/06/2029	0	4 000 000	0	5 000 000	5 000 000
30/06/2029	21/07/2029	0	4 000 000	0	5 000 000	5 000 000
21/07/2029	30/09/2029	0	0	0	0	0
Période brisée						

Cap avec plafond à 0%

- *La prime d'une option peut être payée intégralement à la mise en place de l'option ou de manière lissée au fil du temps en l'exprimant en pourcentage du financement, comme pour le taux d'un swap. Cette seconde solution permet d'étaler le paiement de la prime dans le temps.*

Avantages :**Par rapport au swap:**

- Aucun risque de valorisation négative contrairement au swap, donc aucun risque d'avoir à déboursier une soulte imprévue en cas de déboucllement anticipé (seule resterait à payer la partie étalée de la prime des années à venir).
- Taux de financement très raisonnable (voir cotations ci-après), qui reproduit le taux de swap avec plancher (hors marge bancaire). En incluant les marges bancaires (plus faibles sur les caps que les swaps avec plancher d'environ 10bps pour des raisons techniques), le taux du cap peut être plus avantageux que celui du swap avec floor 0%.

Par rapport aux caps 0,50% ou 1% :

- Meilleur rapport entre le niveau de frais financiers minimum et le niveau maximum du fait du plancher 0% sur le financement qui empêche de profiter d'une baisse des taux supplémentaire.

Inconvénients:**Par rapport au swap avec plancher 0% :**

Prime à payer, toutefois le taux de financement global est similaire, voire meilleur, que celui du swap avec floor et la prime peut être étalée pour répliquer les frais financiers d'un swap et annuler cet inconvénient.

Par rapport aux caps 0,50% ou 1% :

Prime plus élevée, mais le rapport prime / taux plafond est plus avantageux en cas de hausse des taux plus rapide que ne le prévoit le marché. A l'inverse, le cap 0,50% ou 1% seront plus avantageux si les taux ne montent pas ou baissent (principe de la franchise d'assurance qui est avantageuse lorsqu'il n'y a pas de sinistre).

- Finaliser un choix de stratégie
- Engager les discussions avec les banques pour finaliser la documentation réglementaire et leur demander des cotations indicatives
- Organiser la transaction

- Contraintes liées aux taux négatifs
- Clauses contractuelles
- Profils de différents types de couvertures à échéance

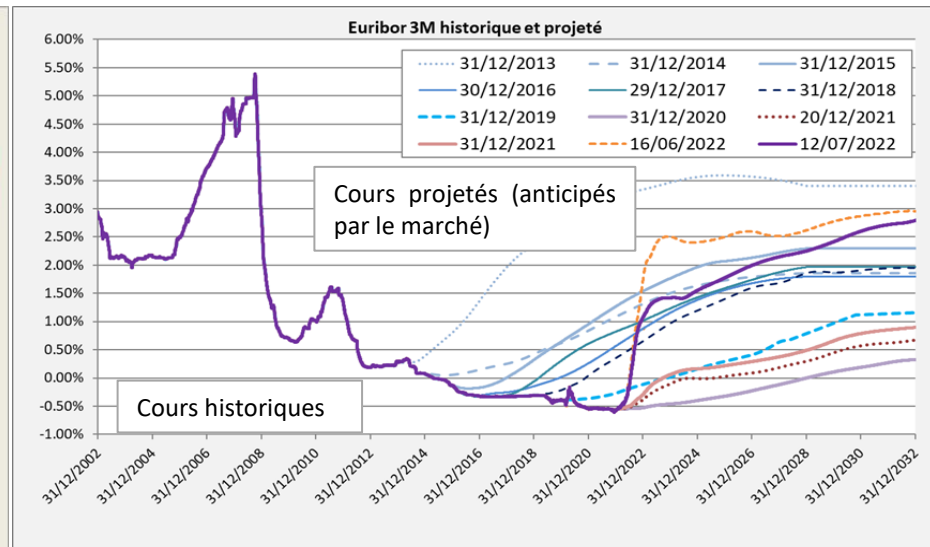
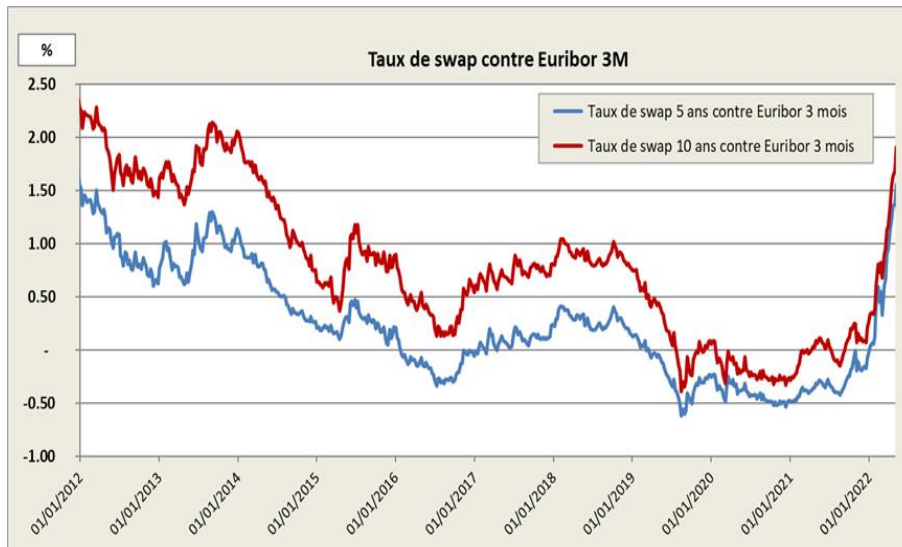
Les **taux euro à court et moyen terme sont sur leurs plus bas niveaux historiques** du fait de la faiblesse persistante de la croissance et des actions « quantitatives » de nombreuses banques centrales, dont la BCE, pour tenter de relancer l'inflation: taux monétaires négatifs, rachats massifs d'obligations pour faire baisser les taux fixés par l'offre et la demande et injections de liquidités pour favoriser les prêts.

En conséquence:

- l'Euribor 3 mois projeté est négatif jusqu'à 2022;
- les taux de swap sont positifs à partir d'une maturité de 1 an.

Face à ces taux négatifs, qui doivent normalement se répercuter sur les prêts au bénéfice des emprunteurs, qui devraient toucher des intérêts sur les montants empruntés, **les banques ont instauré un plancher (« floor ») sur la rémunération de leurs financements.**

Or, ces **planchers annihilent l'efficacité des swaps (et des tunnels/collars)** qui ne sont pas prévus pour répliquer cette situation de taux variables négatifs (cf informations ci-après).



Une vidéo détaillant ce souci est visible sur le blog de KERIUS Finance [en cliquant ici](#).

Le contrat de financement prévoit que l'Euribor ne peut pas être négatif, donc que la banque ne paiera pas d'intérêts à l'emprunteur.

Or, un swap de taux qui permet de fixer le taux d'une dette est un contrat par lequel l'entreprise s'engage à :

- recevoir un taux variable sur le montant de la dette couverte (pour annuler celui du financement)
- payer un taux fixe sur le même montant.

Une couverture par swap classique, qui ne réplique pas ce plancher, c'est-à-dire dont la « jambe » variable n'inclurait pas également un plancher, présente deux inconvénients :

- Pas de plafonnement du taux de financement global: le taux Euribor négatif s'ajoute au taux fixe à payer par l'entreprise.
- Problème potentiel pour l'application de la comptabilité de couverture: si les couvertures ne sont plus considérées comme efficaces par les CAC du fait de ce déplafonnement du taux de financement, l'intégralité des variations de valorisation (mark to market) des swaps sera enregistrée en résultat financier (autrement dit, pas différé dans le temps).

Un problème similaire se présente avec le collar: le plancher du collar double le plancher du financement. En cas de taux négatifs, il induit une perte qui accroît les frais financiers au-delà du taux plafond (cap).

Solutions techniques:

- Inclure dans le swap un plancher répliquant celui du financement, mais cela a un coût. Cf simulations.
- Opter pour une couverture par cap (plafond), qui ne peut générer de valorisation négative en cas de taux négatifs.

Financement

Daté : [21] juillet 2022

FM/083669-00050/CTM/IVAP

L_LIVE_EMEA2:100307591v5

Contrat de Prêt Senior

entre

BYG4lab Group
en qualité d'Emprunteur

BANQUE PALATINE
en qualité d'Arrangeur Mandaté, de Coordinateur, d'Agent Senior et
d'Agent des Sûretés

et

LES ENTITÉS DONT LA LISTE FIGURE EN ANNEXE 1
en qualité de Prêteurs Initiaux

d'un montant maximal global de 25.000.000 EUR relatif
notamment au financement partiel de l'acquisition des sociétés
Byg Informatique et Medsys.

Crédits Senior

Sous réserve des termes et conditions du Contrat, les Prêteurs Senior consentent à l'Emprunteur dans la limite du Total des Engagements, soit 25.000.000 EUR à la Date de Signature :

- (A) le Crédit d'Acquisition et de Refinancement d'un montant global maximum égal à la somme des Engagements au titre de la Tranche A1 et de la Tranche B1, soit 20.000.000 EUR à la Date de Signature ; et
- (B) le Crédit de Croissance Externe Confirmé d'un montant global maximum égal à la somme des Engagements au titre de la Tranche A2 et de la Tranche B2, soit 5.000.000 EUR à la Date de Signature.

« **Crédit d'Acquisition et de Refinancement** » désigne le crédit à terme décrit au paragraphe (A) de l'Article 2.1, consenti à l'Emprunteur sous forme de la Tranche A1 et la Tranche B1.

« **Crédit de Croissance Externe Confirmé** » désigne le crédit à terme décrit au paragraphe (B) de l'Article 2.1, consenti à l'Emprunteur sous forme de la Tranche A2 et la Tranche B2.

« **Crédit de Croissance Externe Non Confirmé** » désigne le crédit à terme non confirmé d'un montant maximum en principal de 10.000.000 EUR pouvant, le cas échéant, être confirmé dans le respect des stipulations de l'Article 2.2 et mis à la disposition de l'Emprunteur dans les conditions prévues au Contrat.

« **Crédit Disponible** » désigne le total des Engagements Disponibles des Prêteurs Senior au titre d'un Crédit Senior, à un instant donné.

« **Crédits Senior** » désigne le Crédit d'Acquisition et de Refinancement, ou toute Tranche de celui-ci, ainsi que le Crédit de Croissance Externe Confirmé, ou toute Tranche de celui-ci, et (sous réserve de sa confirmation dans le respect des stipulations de l'Article 2.2) le Crédit de Croissance Externe Non Confirmé.

« **Tranche A1** » désigne la tranche A1 du Crédit d'Acquisition et de Refinancement d'un montant maximum en principal de 15.000.000 EUR.

« **Tranche A2** » désigne la tranche A2 du Crédit de Croissance Externe Confirmé d'un montant maximum en principal de 3.750.000 EUR.

« **Tranche B1** » désigne la tranche B1 du Crédit d'Acquisition et de Refinancement d'un montant maximum en principal de 5.000.000 EUR.

« **Tranche B2** » désigne la tranche B2 du Crédit de Croissance Externe Confirmé d'un montant maximum en principal de 1.250.000 EUR.

« **Tranches** » désigne la Tranche A1, la Tranche A2, la Tranche B1 et la Tranche B2 ou, le cas échéant, le montant en principal restant dû au titre de celles-ci.

Remboursement

« **Date de Remboursement de la Tranche A1** » désigne, s'agissant de la Tranche A1, chacune des dates figurant dans la colonne « Date de Remboursement de la Tranche A1 » du tableau au paragraphe (A) de l'Article 6.1.

« **Date de Remboursement de la Tranche A2** » désigne, s'agissant de la Tranche A2, chacune des dates visées aux paragraphes (A)(1), (B)(1) et (C)(1) de l'Article 6.2.

« **Date de Remboursement de la Tranche B1** » désigne, s'agissant de la Tranche B1, le [21] juillet 2029 ou le Jour Ouvré précédent si cette date n'est pas un Jour Ouvré.

« **Date de Remboursement de la Tranche B2** » désigne, s'agissant de la Tranche B2, le [21] juillet 2029 ou le Jour Ouvré précédent si cette date n'est pas un Jour Ouvré.

« **Date de Remboursement du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé** » désigne, s'agissant d'un Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (sous réserve de sa confirmation dans le respect des stipulations de l'Article 2.2), chacune des dates visées à l'Article 6.3.

« **Date de Remboursement Finale de la Tranche A1** » désigne, s'agissant de la Tranche A1, le [31] décembre 2028 ou le Jour Ouvré précédent si cette date n'est pas un Jour Ouvré.

« **Date de Remboursement Finale de la Tranche A2** » désigne, s'agissant de la Tranche A2, le [31] décembre 2028 ou le Jour Ouvré précédent si cette date n'est pas un Jour Ouvré.

« **Date de Remboursement Finale du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé** » désigne, s'agissant d'un Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (sous réserve de sa confirmation dans le respect des stipulations de l'Article 2.2), la date déterminée conformément aux stipulations du paragraphe (B)(4) de l'Article 2.2.

Remboursement normal du Prêt d'Acquisition et de Refinancement

- (A) L'Emprunteur remboursera la Tranche A1 à hauteur des montants et aux dates stipulés dans l'échéancier ci-dessous, étant précisé que tout montant qui n'aurait pas été remboursé préalablement à la Date de Remboursement Finale de la Tranche A1 devra être intégralement remboursé à cette date.

Date de Remboursement de la Tranche A1	Principal Dû (EUR)
30 juin 2023	900.000
31 décembre 2023	900.000
30 juin 2024	1.000.000
31 décembre 2024	1.000.000
30 juin 2025	1.100.000
31 décembre 2025	1.100.000
30 juin 2026	1.350.000
31 décembre 2026	1.350.000
30 juin 2027	1.500.000
31 décembre 2027	1.500.000
30 juin 2028	1.650.000
Date de Remboursement Finale de la Tranche A1, soit le [31] décembre 2028	1.650.000

- (B) L'Emprunteur remboursera la Tranche B1, en une seule fois à la Date de Remboursement de la Tranche B1, soit le [21] juillet 2029.

- (C) Tout montant du Prêt d'Acquisition et de Refinancement remboursé le sera à titre définitif.

Remboursement

Remboursement normal des Tirages au titre du Crédit de Croissance Externe Confirmé

- (A) L'ensemble des Tirages au titre du Crédit de Croissance Externe Confirmé effectués pendant la période s'étendant depuis la Date de Réalisation (inclus) jusqu'à la première date anniversaire de la Date de Réalisation (inclus) sera consolidé à compter de la fin de cette période (la « **Première Date de Consolidation** »). Le montant ainsi consolidé sera remboursé :
- (1) s'agissant de la Tranche A2, en 11 échéances semestrielles d'un montant égal à compter de la première Date de Remboursement de la Tranche A1 tombant après la Première Date de Consolidation ;
 - (2) s'agissant de la Tranche B2, à la Date de Remboursement de la Tranche B2, soit le [21] juillet 2029.
- (B) L'ensemble des Tirages au titre du Crédit de Croissance Externe Confirmé effectués pendant la période s'étendant depuis le lendemain de la Première Date de Consolidation (inclus) jusqu'à la deuxième date anniversaire de la Date de Réalisation (inclus) sera consolidé à compter de la fin de cette période (la « **Deuxième Date de Consolidation** »). Le montant ainsi consolidé sera remboursé :
- (1) s'agissant de la Tranche A2, en 9 échéances semestrielles d'un montant égal à compter de la première Date de Remboursement de la Tranche A1 tombant après la Deuxième Date de Consolidation ;
 - (2) s'agissant de la Tranche B2, à la Date de Remboursement de la Tranche B2, soit le [21] juillet 2029.
- (C) L'ensemble des Tirages au titre du Crédit de Croissance Externe Confirmé effectués pendant la période s'étendant depuis le lendemain de la Deuxième Date de Consolidation (inclus) jusqu'à la troisième date anniversaire de la Date de Réalisation (inclus) sera consolidé à compter de la fin de cette période (la « **Troisième Date de Consolidation** »). Le montant ainsi consolidé sera remboursé :
- (1) s'agissant de la Tranche A2, en 7 échéances semestrielles d'un montant égal à compter de la première Date de Remboursement de la Tranche A1 tombant après la Troisième Date de Consolidation; et
 - (2) s'agissant de la Tranche B2, à la Date de Remboursement de la Tranche B2, soit le [21] juillet 2029.
- (D) Tout montant du Crédit de Croissance Externe Confirmé remboursé le sera à titre définitif.

Obligation de couverture

« **Banques de Couverture** » désigne les institutions financières ayant conclu un ou plusieurs Contrats de Couverture et ayant adhéré au Contrat de Subordination en qualité de Banque(s) de Couverture, étant précisé que si une Banque de Couverture cesse d'être Prêteur Senior ou Affilié de Prêteur Senior, elle conservera sa qualité de Banque de Couverture dès lors qu'elle avait bien la qualité de Prêteur Senior ou d'Affilié de Prêteur Senior à la date de conclusion du ou des Contrats(s) de Couverture.

« **Contrat de Couverture** » désigne tout contrat de couverture de taux d'intérêts basé sur le contrat cadre ISDA ou le contrat cadre FBF devant être conclu par l'Emprunteur conformément à l'Article 23.24, étant entendu que tout Contrat de Couverture constituera un contrat distinct du Contrat, et que la résiliation de tout Contrat de Couverture se fera conformément aux stipulations dudit Contrat de Couverture et pourra se traduire par le paiement d'une soule de résiliation en faveur ou en défaveur de l'Emprunteur.

Contrats de Couverture

- (A) L'Emprunteur s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banques de Couverture dans les 3 mois de la Date de Réalisation, un ou plusieurs Contrats de Couverture permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de [1,50]% par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première Période d'Intérêts à la Date de Réalisation pour une durée minimum de 4 ans et portant sur un montant notionnel minimum égal (1) à 60 % du Prêt d'Acquisition et de Refinancement et (2) à 60 % de la somme des Engagements au titre du Crédit de Croissance Externe Confirmé.
- (B) L'Emprunteur s'engage à conclure avec une ou plusieurs Banques de Couverture dans les 3 mois de chaque Date de Consolidation, un ou plusieurs Contrats de Couverture permettant de couvrir l'Emprunteur contre une hausse de l'EURIBOR 3 mois de plus de [1,50]% par rapport à son niveau au Jour de Fixation relatif à la première Période d'Intérêts à ladite Date de Consolidation pour une durée minimum de 4 ans et portant sur un montant notionnel minimum égal à 60 % du montant consolidé à ladite Date de Consolidation des Tirages au titre du Crédit de Croissance Externe Confirmé.
- (C) Le Contrat et le(s) Contrat(s) de Couverture seront des contrats distincts, et la résiliation du/des Contrat(s) de Couverture se fera conformément aux stipulations du/desdits Contrats de Couverture et pourra se traduire par le paiement d'un solde de résiliation en faveur ou en défaveur de l'Emprunteur.

Crédits Senior

Sous réserve des termes et conditions du Contrat, les Prêteurs Senior consentent à l'Emprunteur dans la limite du Total des Engagements, soit 25.000.000 EUR à la Date de Signature :

- (A) le Crédit d'Acquisition et de Refinancement d'un montant global maximum égal à la somme des Engagements au titre de la Tranche A1 et de la Tranche B1, soit 20.000.000 EUR à la Date de Signature ; et
- (B) le Crédit de Croissance Externe Confirmé d'un montant global maximum égal à la somme des Engagements au titre de la Tranche A2 et de la Tranche B2, soit 5.000.000 EUR à la Date de Signature.

Intérêts

« EURIBOR » désigne :

- (A) le Taux Écran applicable, à 11h00 (heure de Bruxelles), le Jour de Fixation, pour des dépôts en Euro d'une durée équivalente à celle de la Période d'Intérêts du Prêt Senior considéré ; ou
- (B) tel qu'autrement déterminé conformément à l'Article 12.1,

et si, dans les deux cas, ce taux est inférieur à zéro, l'EURIBOR sera considéré comme égal à zéro.

« Marge Initiale » désigne :

- (A) en ce qui concerne la Tranche A1, 2,25 % par an ;
- (B) en ce qui concerne la Tranche A2, 2,25 % par an ;
- (C) en ce qui concerne la Tranche B1, 2,75 % par an ;
- (D) en ce qui concerne la Tranche B2, 2,75 % par an ;
- (E) en ce qui concerne chaque Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé sous réserve de sa confirmation dans le respect des stipulations de l'Article 2.2, 2,25 % par an.

Ratio de Levier (« R1 ») Niveau	Tranche A1 et Tranche A2 Marge applicable (%)	Tranche B1 et Tranche B2 Marge applicable (%)	Crédit de Croissance Externe Non Confirmé Marge applicable (%)
R1 > 4,50x	2,50%	3,00%	2,50%
3,50x > R1 ≥ 4,50x	2,25%	2,75%	2,25%
2,50x > R1 ≥ 3,50x	2,00%	2,50%	2,00%
R1 < 2,50x	1,75%	2,25%	1,75%

INTÉRÊTS

Calcul des intérêts

- (A) Le taux servant de base au calcul des intérêts courus sur chaque Prêt Senior pour toute Période d'Intérêts, sera le taux annuel, exprimé en pourcentage, égal à la somme :
- (1) de la Marge applicable ; et
 - (2) de l'EURIBOR pour la Période d'Intérêts en question.
- (B) Les intérêts au titre des Prêts Senior seront calculés par référence à des Périodes d'Intérêts successives déterminées conformément aux stipulations de l'Article 11.1.
- (C) Les intérêts seront calculés par l'Agent Senior sur la base (1) du nombre exact de jours écoulés au cours de la Période d'Intérêts concernée (le premier jour de chaque Période d'Intérêts étant inclus et le dernier jour exclu) divisé par trois cent soixante (360) et (2) de l'encours du Prêt Senior concerné au premier jour de la Période d'Intérêts considérée.
- (D) Dans l'hypothèse où l'encours d'un Prêt Senior augmenterait ou diminuerait au cours d'une Période d'Intérêts du fait, notamment, de l'incorporation d'intérêts capitalisés ou d'un remboursement intervenant à une date autre qu'une date de paiement d'intérêts établie conformément à l'Article 10.2, le calcul ci-dessus s'effectuera en prenant en compte cette augmentation ou cette diminution de l'encours du Prêt Senior concerné au cours de la Période d'Intérêts considérée sur une base *pro rata temporis*.

Intérêts

PERIODES D'INTERETS

Choix des Périodes d'Intérêts

- (A) La première Période d'Intérêts relative à un Prêt Senior aura une durée convenue entre l'Agent Senior et l'Emprunteur.
- (B) Après la première Période d'Intérêts, l'Emprunteur indiquera la Période d'Intérêts choisie pour un Prêt Senior dans une Notification de Période d'Intérêts.
- (C) Sous réserve des autres stipulations du présent Article 11.1, l'Emprunteur pourra choisir pour un Prêt Senior une Période d'Intérêts d'une durée de 3 ou 6 mois ou toute autre période convenue entre l'Emprunteur et l'Agent Senior (agissant conformément aux instructions de tous les Prêteurs Senior), étant toutefois précisé que l'Emprunteur devra choisir la même Période d'Intérêts pour chaque Crédit Senior.
- (D) Toute Notification de Période d'Intérêts est irrévocable et devra être adressée par l'Emprunteur à l'Agent Senior, au plus tard à 11h00, 3 Jours Ouvrés avant le dernier jour de la Période d'Intérêts en cours.
- (E) Si une Notification de Période d'Intérêts n'est pas adressée à l'Agent Senior conformément au paragraphe (D) ci-dessus, la Période d'Intérêts concernée aura une durée de 3 mois ou, le cas échéant, une durée permettant le respect des stipulations du paragraphe (F) ci-dessous.

- (F) Aucune Période d'Intérêts ne pourra avoir une durée allant au-delà de :
 - (1) la Date de Remboursement Finale de la Tranche A1 (s'agissant de la Tranche A1), étant précisé que la durée de chaque Période d'Intérêts relative à la Tranche A1 sera le cas échéant réduite de façon à faire coïncider son dernier jour avec une Date de Remboursement de la Tranche A1 ;
 - (2) la Date de Remboursement Finale de la Tranche A2 (s'agissant de la Tranche A2), étant précisé que la durée de chaque Période d'Intérêts relative à la Tranche A2 sera le cas échéant réduite de façon à faire coïncider son dernier jour avec une Date de Remboursement de la Tranche A2 ;
 - (3) la Date de Remboursement de la Tranche B1 (s'agissant de la Tranche B1) ;
 - (4) la Date de Remboursement de la Tranche B2 (s'agissant de la Tranche B2) ;
 - (5) la Date de Remboursement Finale du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé (s'agissant du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé), étant précisé que la durée de chaque Période d'Intérêts relative à tout Tirage au titre du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé sera le cas échéant réduite de façon à faire coïncider son dernier jour avec une Date de Remboursement du Crédit de Croissance Externe Non Confirmé.
- (G) À l'exception de la première Période d'Intérêts qui commencera à la Date de Tirage concernée, chaque Période d'Intérêts relative à un Prêt Senior commencera le dernier jour de la Période d'Intérêts précédente.

Clause de défaut

Défaut croisé :

- (1) Le défaut de paiement, ou la déclaration de l'exigibilité anticipée, au titre de toute Dette Financière contractée par l'Emprunteur (ou, le cas échéant, sa Filiale ayant procédé à l'Acquisition Autorisée) à l'échéance prévue ou à l'issue d'un délai de grâce au titre des ~~des~~ Documents d'Acquisition ou, le cas échéant, des Documents d'Acquisition Autorisée (sauf si ce défaut ou cette déclaration résulte d'une interdiction de paiement en application du Contrat de Subordination).
- (2) Le défaut de paiement, ou la déclaration de l'exigibilité anticipée, au titre de toute Dette Financière (autres que celles contractées au titre des Documents Contractuels ou des dettes fournisseurs) contractée par une Société du Groupe à l'échéance prévue ou à l'issue de tout délai de grâce applicable dans la mesure où le montant unitaire ou cumulé pour le Groupe des Dettes Financières impayées ou déclarées exigibles par anticipation, est supérieur à 50.000 EUR.
- (3) Le défaut de paiement, au titre de toute dette fournisseurs contractée par une Société du Groupe à l'échéance prévue ou à l'issue de tout délai de grâce applicable dans la mesure où le montant unitaire ou cumulé pour le Groupe des dettes fournisseurs impayées, est supérieur à 500.000 EUR et sauf contestation de bonne foi devant un tribunal.
- (4) La résiliation d'un Contrat de Couverture, sauf si celui-ci est remplacé dans un délai de 3 mois de sa résiliation.

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable): Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

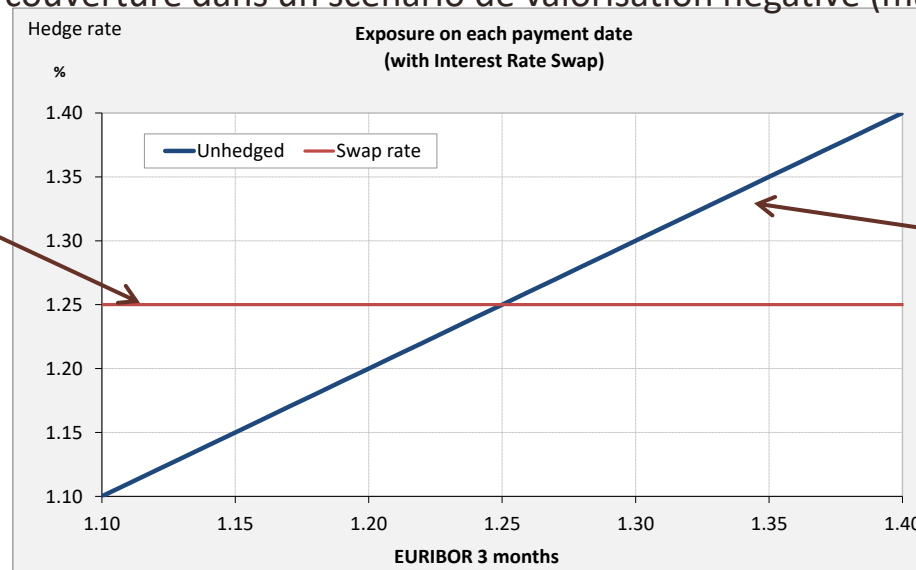
Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucement anticipé.

➤ Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Taux figé par le swap

Taux variable sous-jacent non couvert

Graphique illustratif: données non actualisées

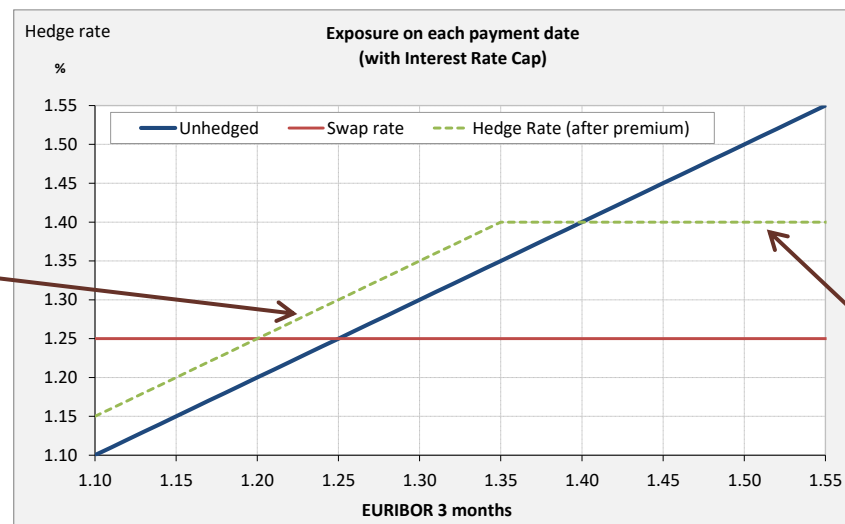
Achat de cap de taux: Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)



Le cap permet de profiter de mouvements favorables à la baisse

Graphique illustratif: données non actualisées

Taux maximum garanti par le cap (protection)

Tunnels / collars d'options:

Mix d'options achetées (cap) et vendues (floor) qui permet d'encadrer le taux de financement entre un plancher et un plafond. Entre ces seuils, le taux payé varie en fonction de l'indice Euribor.

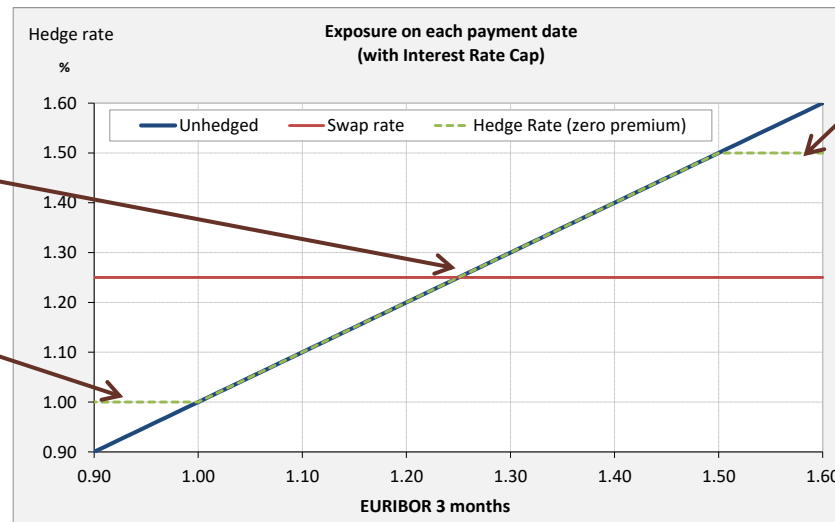
Avantages:

- Protection au delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue;

**A réserver à la
partie
incompressible
de l'exposition.**

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap);



Tunnel à prime nulle

Taux minimum payé (floor)

Taux maximum payé (cap)

Zone délimitée par les deux cours d'exercices au sein de laquelle l'indice variable varie librement

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit inintéressant dans les conditions de taux négatifs car le plancher reste trop proche de 0% indépendamment du niveau de plafond et le plafond n'est plus garanti si le financement est flooré (problème taux négatifs).

KERIUS Finance SAS
17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL
Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève, numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire
s.rouzaire@kerius-finance.com

AVERTISSEMENT - DISCLAIMER

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.